



Le « high tech » de la psychiatrie

On est loin de la météo: on ne peut prédire quand un individu deviendra dangereux

MARTHA GAGNON

Quand ça va mal, un ex-patient de l'Institut Philippe Pinel saute sur le téléphone pour prévenir Jocelyne Morissette, coordonnatrice aux réadmissions, qu'il est sur le point de « faire un flat ». C'est sa façon de dire qu'il peut éclater, que la psychose revient.

Un autre, qui après le meurtre de sa femme, a passé quatre ans à l'hôpital psychiatrique à sécurité maximale, appelait récemment pour demander qu'on le reprenne de toute urgence. « Ça ne va pas dans ma tête; il faut que je retourne », suppliait-il.

En appartement depuis deux ans, il a senti la maladie l'envahir à nouveau, comme un volcan qui se réveille. Pour Lorraine Laliberté, directrice des soins infirmiers, il ne s'agit pas d'un échec. « On lui aura au moins appris à demaînder de l'aide avant de faire une bêtise. C'est énorme! »

M^{me} Laliberté compare la situation des malades dangereux à celle des diabétiques. « Un psychotique doit savoir quand il peut devenir dangereux, tout comme le diabétique sait quand il manque de sucre. Il y a généralement des signes précurseurs. On doit lui apprendre à les reconnaître. »

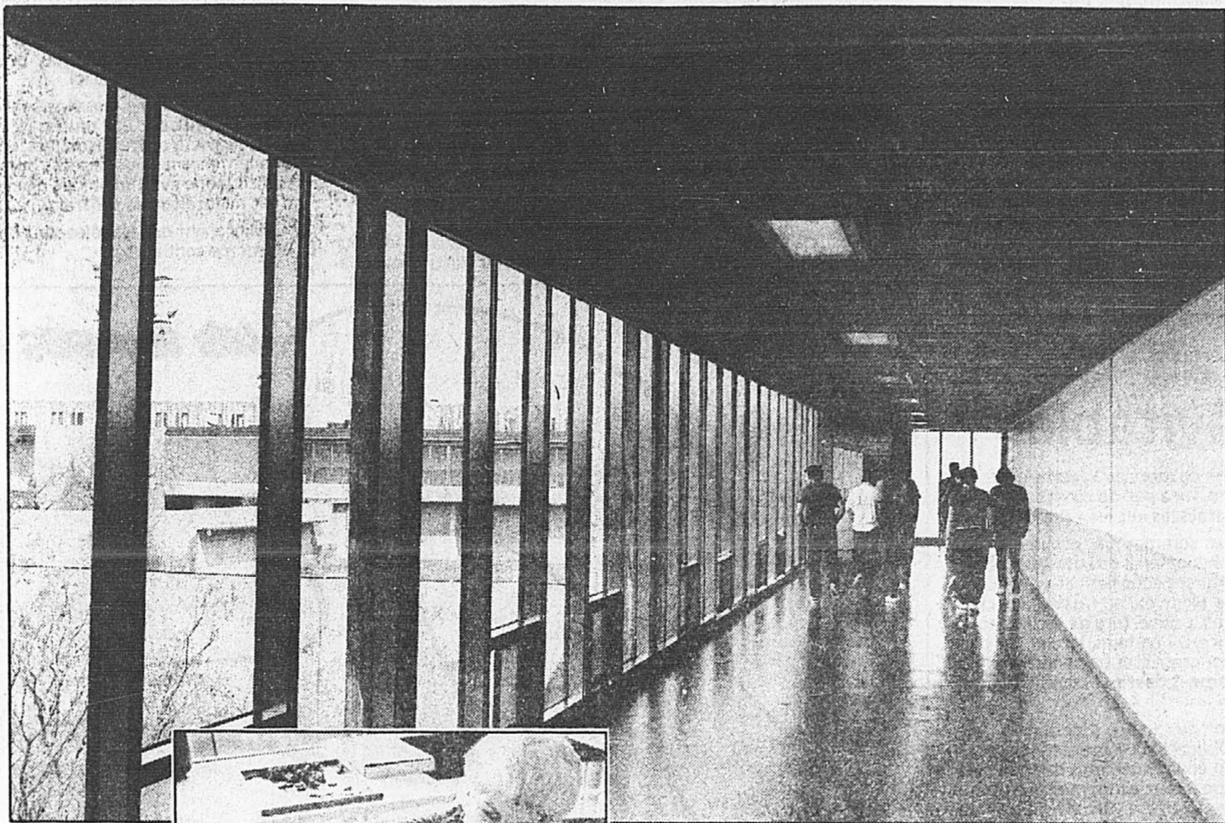
À Pinel, on évite de prononcer le mot guérison. Avec les années, on a appris à être plus réaliste, un peu moins idéaliste. On traite, on soulage, on apaise, on améliore l'état des patients, parfois considérablement, mais on ne fait pas de miracles.

« Pinel ce n'est pas l'Oratoire Saint-Joseph », dit un employé. Un schizophrène sera toujours un schizophrène. Un pédophile sera toujours un pédophile. Un maniaque-dépressif sera toujours un maniaque-dépressif. Mais il y a une chose qui peut changer: le degré de dangerosité.

C'est ce qui préoccupe le plus les psychiatres, les éducateurs, les criminologues et les psychologues. Tous cherchent des moyens pour diminuer les risques de récidive et prévenir les comportements violents.

Quand un individu peut-il être dangereux?

Une question cruciale qui reste encore sans réponse. Même si on peut contrôler la maladie grâce aux médicaments, même si on comprend mieux les motifs qui poussent à la violence et même si



Jocelyne Morissette, coordonnatrice, joue aux dames avec un malade à l'unité de réadmission.

La vue sur le monde extérieur offerte aux résidents de l'Institut Philippe Pinel.

PHOTOS MICHEL GRAVEL, La Presse

pendant toutes les chances de notre côté. Pinel, c'est le « high tech » de la psychiatrie. On a le personnel et les ressources pour bien travailler.

Il en coûte plus de 300\$ par jour pour garder un patient à Pinel. L'hôpital dispose d'un budget de 30 millions\$ par année. Et il n'y a jamais eu de déficit.

On doit prendre des risques calculés

Plusieurs personnes, dans la société, aimeraient qu'on enferme à tout jamais ces « fous dangereux »

qui ont commis des délits, souvent parmi les plus horribles. Les professionnels, eux, ont une double responsabilité: traiter ces gens et protéger la société.

Un mandat qui les oblige à prendre des risques calculés. « Dans ce domaine, affirme le docteur Renée Roy, psychiatre à l'Unité des femmes, il n'y a pas d'assurance tous risques. Auparavant, on avait moins le réflexe de sortir les patients. On voulait les guérir avant de les retourner dans la société. Aujourd'hui, on refuse de prendre des contrats à vie. »

Ce ne sont pas les murs de Pinel qui ont changé, mais la mentalité. L'arrivée de jeunes professionnels, dont le docteur Jocelyne Aubut, chef du département de psychiatrie, a aussi donné un souffle nouveau à l'institut.

« On a acquis une plus grande rigueur scientifique et clinique, souligne-t-il. Auparavant, on procédait à tâtons. Maintenant on peut mieux traiter nos patients. Même si on ne les guérit pas complètement, on parvient à les réintégrer dans la société dans un bon nombre de cas. »

Le personnel a appris à connaître « cette grosse bibitte qu'est la dangerosité ». Et selon le docteur Aubut, cela ne s'apprend pas à l'université, mais en travaillant chaque jour avec des cas difficiles qui, s'ils ne sont pas désespérés, sont souvent désespérants.

Depuis des années, on examine la dangerosité sous toutes les coutures. Dans ce laboratoire vivant, on observe, expérimente, analyse et invente des méthodes de travail.

Le grand psychotique: pas toujours dangereux

« Plus que la clientèle, c'est la connaissance qui a changé, note le docteur Jacques Talbot, qui travaille à Pinel depuis 20 ans. On comprend davantage le pourquoi et le comment d'un geste violent. »

On sait, par exemple, que la dangerosité fluctue dans le temps et selon les circonstances. « Ce n'est pas un état permanent, dit Pierre Gendron, directeur du service de criminologie. Dans certains cas, la dangerosité ne se manifeste qu'une seule fois. »

Un grand psychotique sera malade toute sa vie, mais cela ne signifie pas qu'il sera dangereux toute sa vie. « Parmi les gens que nous traitons, un bon nombre sont chroniquement malades, mais très peu sont chroniquement dangereux », affirme le docteur Renée Roy.

L'agressivité est souvent dirigée à l'endroit d'une seule personne. Un membre de la famille ou un proche. « Ces malades sont habituellement dangereux avec une ou deux personnes, rarement avec tout le monde », insiste Michèle Morin, directrice des soins hospitaliers.

Selon le docteur Aubut, le taux de récidive n'est pas affolant. « Bien sûr qu'il y a des cas, mais ce n'est pas pire qu'ailleurs. » Il est exceptionnel qu'un malade tue une deuxième fois. Par contre, plusieurs sont réhospitalisés après avoir commis un délit moins grave, souvent mineur.

Un double mandat: traiter le patient et protéger la société

MARTHA GAGNON

En mars, Raymond B., 64 ans, semait la peur dans un quartier de Québec où il s'était rendu à l'occasion d'un congé temporaire que lui avaient accordé les autorités de Pinel.

Acquitté pour aliénation mentale à la suite du double meurtre de sa mère et de sa sœur, l'individu avait été confié aux soins du Lieutenant-gouverneur en conseil et envoyé à l'Institut en 1987. Sa brève évasion a provoqué la colère des membres de sa famille chez qui il s'était rendu.

Cette histoire a causé du tort à l'hôpital psychiatrique, qui a dû défendre sa réputation comme elle le fait depuis 20 ans. Des médias ont blâmé les autorités et la famille a manifesté son mécontentement.

« Pourtant, il ne s'est rien produit de grave, dit le docteur Lionel Béliveau, directeur. Mais les gens ont eu peur. Et cela se comprend. Dès qu'un patient de Pinel fait quelque chose, c'est un drame! La seule façon d'éviter les problèmes serait de garder ces gens enfermés toute leur vie. On ne peut pas faire ça. »

Le docteur Jacques Lesage, psychiatre responsable du cas, explique que les professionnels sont tiraillés entre l'intérêt du malade et la protection de la société. Pour lui, le plus important est que son patient n'ait fait de mal à personne. « Il a trompé notre confiance en allant à Québec, mais il n'a pas été violent. »

En 1989-90, il y a eu 2260 sorties accordées à des patients, soit pour des raisons humanitaires ou dans le cadre d'un programme de réinsertion sociale. « C'est beaucoup, estime Marcel Courteman-

che, adjoint au directeur des services professionnels. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il y a peu d'incidents majeurs. Des évasions, il n'y en a presque plus. »

Vingt ans après sa fondation, l'Institut Pinel a toujours un problème d'image. Il est encore perçu comme une prison et non comme un hôpital psychiatrique affilié à l'Université de Montréal. Un hôpital où il existe cependant des gardiens et des verrous.

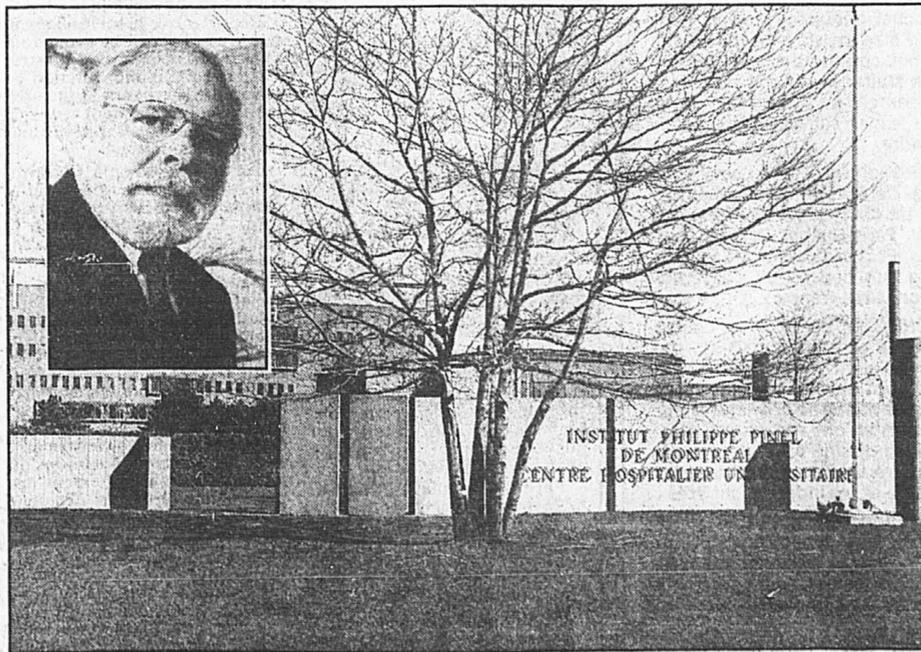
La responsable de la Fondation de l'Institut, Suzanne Ducharme, en sait quelque chose. Elle n'a jamais eu autant de difficulté à faire la promotion d'un établissement. « Je me suis butée à l'ignorance et aux préjugés de toutes sortes. J'ai dû à la fois expliquer et rassurer. »

Des hommes d'affaires lui ont fait comprendre gentiment qu'il leur était difficile de donner de l'argent pour des « fous dangereux ». Sauf la Banque Nationale qui, elle, a accepté de donner son appui. Dernièrement, M^{me} Ducharme a reçu une lettre d'encouragement des étudiants de l'École polytechnique qui appuient les activités de la Fondation. « Ils voudraient que l'on puisse traiter tous les Marc Lépine. »

« On ne doit pas garder un patient par plaisir »

À l'origine, l'institut avait été créé pour remplacer l'aile psychiatrique de la prison de Bordeaux, surnommée « l'aile des fous ». On avait décidé de lui donner le nom de Philippe Pinel, un médecin français qui a sorti les aliénés de leur misère et les a libérés de leurs chaînes.

Pinel accueille en moyenne 600 patients par année; il en sort presque autant. Situé à Rivière-



L'Institut Philippe Pinel: tranquille comme un monastère, vu de l'extérieur. En médaillon, le directeur, le docteur Lionel Béliveau. Après 20 ans au poste, il commence à songer à la relève.

des-Prairies, au cœur du parc industriel, loin des quartiers résidentiels, l'établissement dispose de 200 lits et compte près de 800 employés. Vu de l'extérieur, on dirait une grosse polyvalente où le calme n'est qu'apparent.

Seul un petit noyau de patients, peut-être une quarantaine, sont jugés trop malades pour quitter l'établissement ou ne peuvent le

faire, faute de ressources extérieures. Certains sont là depuis le début, dont un homme de 70 ans. Il y a en a qui passent la majeure partie du temps dans leur chambre, parfois attachés pour leur propre sécurité. Certains vivent hors de la réalité une grande partie du temps. Comme ce psychotique qui dort toutes les nuits recroquevillé sous le lit parce qu'il a peur.

Depuis quelques années, on s'efforce de sortir les patients plus rapidement. « Pinel n'est pas un refuge pour malades chroniques et, encore moins, une poubelle pour tous les cas dont personne ne veut », affirme le directeur.

Dans le cas des personnes placées sous la protection du Lieutenant-gouverneur en conseil, si on désire prolonger le séjour d'un

patient après deux ans, on doit fournir des justifications sérieuses. « On ne garde pas un individu juste pour le plaisir de le garder », précise le docteur Béliveau.

Mais il n'y a pas que les patients qui doivent sortir de l'institut, le personnel aussi. « Pinel n'est plus un hôpital fermé. Il faut transmettre aux autres nos connaissances et nos découvertes », répète sans cesse le docteur Béliveau, président de l'Académie internationale de droit et de santé mentale. On donne de l'enseignement, on dispense des services externes et on commence à acquérir une certaine notoriété à l'étranger.

Pinel va survivre

Le docteur Béliveau, 57 ans, dirige l'hôpital depuis le début. Il est en train de battre un record de longévité. Quand on lui demande si Pinel joue un rôle essentiel dans la société, il répond tout de go: « A moins qu'on ne réinstaure la peine de mort, Pinel continuera d'exister. »

Sa plus grande satisfaction est d'avoir réussi durant toutes ces années à recruter « du personnel de qualité pour maintenir un traitement de qualité ». Sa plus grande frustration est de ne pouvoir guérir tous ces malades.

Il a toujours continué de pratiquer la psychiatrie, quelques soirs par semaine, à son cabinet privé. Mais il a dû obtenir l'autorisation du ministre de la Santé en vertu de la directive sur les conflits d'intérêt. « Si on me l'avait refusé, je serais parti. Un job comme celui-là, ça use son homme. Il faut garder un pied dans la communauté. »

Il songe aujourd'hui à la relève, mais les souliers sont grands à chauser.

PHOTOS MICHEL GRAVEL ET PAUL-HENRI TALBOT, La Presse

À quand la fin du purgatoire des anglophones?

Le sondage Crop-La Presse-TVA auprès des anglophones du Québec décrit le désarroi total dans lequel vit la principale minorité du Québec. Un groupe qui ne se sent ni aimé, ni accepté par la majorité francophone.

Les anglophones se demandent s'ils ont leur place ici et si les Québécois francophones veulent d'eux. La question mérite d'être posée. Même si les affrontements entre les deux groupes linguistiques se sont atténués avec le temps, l'anglophobie reste l'une des composantes d'un certain nationalisme québécois. Par exemple, pour bien des francophones, la possibilité d'un départ massif des anglophones provoque surtout une peur d'intérêt, en raison de la baisse du prix des maisons qu'il engendrerait.

Cette agressivité a des raisons historiques. Le nationalisme québécois s'est d'abord dirigé contre la minorité dominante anglophone, et visait à corriger les injustices dont souffraient, au Québec, les francophones pourtant majoritaires. Ces rancœurs ne sont pas toutes disparues même si les vexations et les injustices, elles, ne sont plus là.

Le sondage indique que les anglophones, qui pourtant se sentent mieux ici qu'ailleurs, rejettent massivement les politiques linguistiques du Québec. Leur sentiment d'aliénation est tel qu'à peine 46 p. cent d'entre eux affirment qu'ils seront encore ici dans cinq ans. En 1987, 78 p. cent des anglophones prévoient rester au Québec.

Il faut nuancer la portée de cette menace d'exode. Les gens sont d'habitude plus radicaux dans leurs réponses à un sondage que dans les gestes de leur vie quotidienne. Mais il s'agit là d'un indice très sûr de découragement, avivé par la cassure provoquée par la loi 178, et par la perspective de la souveraineté, perçue comme une menace. La proportion de ceux qui prévoient quitter le Québec passe de 29 à 44 p. cent si le Québec devient indépendant.

Le Québec a déjà connu un exode, après 1976, celui des pdg et de leurs capitaux. Celui qui peut survenir est d'une autre nature : c'est celui des jeunes anglophones, dont à peine le quart dit vouloir rester advenant la souveraineté.

Cet exode, moins spectaculaire, serait plus coûteux, à tous points de vue. Le Québec perdrait des jeunes, le plus souvent bilingues, formés, se privant ainsi d'une source de dynamisme. Et à mesure que la communauté anglophone se viderait de sa substance, Montréal perdrait un des éléments de sa richesse. Montréal, seule grande ville nord-américaine au Québec, risquerait, sans ses Anglo, de devenir un gros Québec.

Peut-on freiner ce courant? Oui et non. Une partie de la réaction des anglophones s'explique par le choc qu'ils ont vécu depuis quinze ans. L'apprentissage de l'état de minoritaire est pénible, mais les Québécois francophones n'accepteront jamais, à juste titre, de retourner au statu quo injuste dont beaucoup d'anglophones ont la nostalgie.

Et il est clair que bien des anglophones ont du travail à faire pour s'adapter à une société qui a changé. Le sondage illustre leur effa-

rante ignorance de la réalité qui les entoure. Les deux personnalités francophones qu'ils connaissent sont Céline Dion, qui chante en anglais, et Roch Voisine, dont le plus grand *hit* est à moitié en anglais.

Mais par contre, les francophones doivent apprendre à se comporter comme une majorité, respectueuse des droits de ses minorités, y compris celle des anglophones. D'abord, reconnaître qu'ils sont des Québécois à part entière, qui sont ici chez eux. Ensuite accepter qu'ils ont le droit à la différence, celui de défendre leurs intérêts, y compris sur le plan politique.

Au-delà du respect des droits, il y va aussi de notre intérêt. Par leur repli et leurs réflexes défensifs, les anglophones, qui par exemple s'opposent de façon très majoritaire à ce que le Québec ait plus de pouvoirs, risquent de devenir un frein à toute forme d'évolution du Québec. Et la seule façon de résoudre ce problème, c'est de pouvoir leur démontrer que, peu importe le statut éventuel du Québec, leur avenir est ici.

Mais pour que ce message soit crédible, il ne doit pas se nourrir que de symboles. Et l'un des gestes concrets que le Québec doit poser, c'est d'ouvrir les portes de sa fonction publique aux anglophones, anormalement sous-représentés. Si, il y a 30 ans, un jeune francophone avait moins de chances au Québec qu'un anglophone, c'est maintenant le contraire.

Maintenant que les rôles sont inversés, il est temps que le pendule amorce son retour.

Alain DUBUC

Les casinos au Québec: inévitables

Les casinos, c'est comme la peine de mort ou l'avortement: on est radicalement pour ou contre. Il y a peu de nuances dans les opinions exprimées par les «moralistes» et les «libertaires».

Québécois, nous sommes un peuple de parieurs. Le succès phénoménal de Loto-Québec est bien connu. Les courses sous harnais et les paris sur le Canadien de Montréal en finale de hockey sont fort populaires. L'ouverture de casinos amènerait une affluence de parieurs locaux, en plus des touristes et congressistes étrangers à qui ils seraient principalement destinés comme clientèles-cibles.

Le gouvernement du Québec a besoin de nouveaux revenus pour faire face à ses obligations en matière de santé et de services sociaux, d'éducation, d'environnement, de transport public, de réseau routier, de développement économique et technologique, de même que pour payer sa dette. Or, les sources de financement ne sont pas inépuisables: impôts et taxes sont à leur maximum. Les casinos rapporteraient environ 100 millions annuellement à l'État. Pourquoi ne pas en ouvrir un ou deux immédiatement, à titre expérimental, avec toute la surveillance requise?

La décision politique que doit prendre le gouvernement d'autoriser ou non l'ouverture de casinos sera grandement influencée par l'aspect moral de cette question. Sont-ce les plus pauvres qui iront dépenser leur pitance dans ces endroits de jeux? Est-ce l'argent blanchi de la vente de drogue qui sera écoulé dans ces établissements? Les caïds du crime organisé seront-ils les vrais maîtres de la place?

Il y a en effet plusieurs dangers. Comme il y en a avec la vente d'alcool, l'exploitation des arcades, les boîtes de «peepshow», les bars et clubs peu recommandables, etc. Et pourtant, ça existe.

Le Québec, qui se veut un État moderne, qui se doit d'être concurrentiel, qui a besoin de millions dans ses coffres publics, n'aura pas le choix, tôt ou tard, d'implanter ses casinos.

Des casinos de style européen ou comme celui de M. Malenfant à Winnipeg sont bien tenus. Il pourrait en être de même au Québec, surtout si ces lieux sont la propriété de l'État, à l'exemple de Loto-Québec.

Dans un premier temps, le gouvernement Bourassa doit arrêter une décision de principe. Les politiciens auront ensuite tout le loisir de se tirailler sur leur emplacement.

Claude MASSON

Voyage sans histoire

Un voyage sans histoire. Des retrouvailles normales. Pas d'effusions exagérées. Ni de grincement de dents. Juste ce qu'il faut de cette sympathie qui va au-delà de la courtoisie. Mais pas de déclarations intempestives. Rien pour alimenter la méfiance des observateurs inquiets.

En somme, le chef péquiste, Jacques Parizeau, a tout lieu d'être satisfait de son récent séjour à Paris. Tout comme d'ailleurs Robert Bourassa et Brian Mulroney qui ont probablement franché les seuils à l'annonce du voyage en France du leader souverainiste. Et on peut les comprendre.

Depuis les années soixante, avec l'ouverture en fanfare de la Délégation du Québec en France et l'éclat de de Gaulle à Montréal, les annales des relations triangulaires Paris-Québec-Ottawa sont truffées d'incidents diplomatiques. Et même de coups fourrés réalisés par des indépendantistes aux dépens du gouvernement fédéral avec l'aide de fonctionnaires français.

Les résultats du référendum de 1980 ont porté un dur coup à l'enthousiasme des Français pour ces étranges «cousins» qui semblaient ne plus savoir ce qu'ils voulaient. Il était normal que la récente remontée en flèche de l'option souveraineté fasse craindre aux fédéralistes le retour de relations privilégiées entre la France et le Parti québécois. Ils en ont été quittes pour leur peur. Le voyage de M. Parizeau a dissipé toute équivoque et relégué aux oubliettes le caractère un peu incestueux des relations passées entre la Mère patrie et les indépendantistes.

Si plusieurs hommes politiques et fonctionnaires français se réjouissent ouvertement de la relance du débat constitutionnel au Canada, ils ont cependant retenu la leçon de 1980. Et compris que les Québécois entendent décider, seuls, de ce qui leur convient. Ce qui n'interdit pas aux uns et aux autres de se parler ouvertement. Ni aux péquistes de s'assurer que leur point de vue sera entendu et compris en France. Pas plus qu'à des Français de manifester leur préférence pour une des thèses en présence.

Seuls quelques esprits frileux se seront émus de l'accueil réservé à M. Parizeau. Et l'unique protestation entendue ne provient pas d'Ottawa. Elle émane d'un député à Québec qui ne s'est pas formalisé des récentes interventions de George Bush ou du président de la Lituanie en faveur de l'unité canadienne. Mais qui s'inquiète du «paternalisme» des parlementaires français intéressés par le dossier québécois. Il fallait sans doute être Français d'origine pour vouloir saisir cette occasion afin de sortir d'un anonymat qui lui sied pourtant très bien.

Pierre GRAVEL



REPRISE

Le malheur du Canada, c'est le monopole constitutionnel des premiers ministres

MARCEL ADAM

C'est pas pour rien qu'il est de plus en plus question, au Canada anglais, de s'en remettre à une assemblée constituante ou une sorte de convention pour résoudre la crise constitutionnelle.



J'évoquais jeudi le sondage *Globe & Mail-CBC* indiquant qu'une majorité de Canadiens, tant du Québec que du reste du pays, voudraient saisir les dirigeants politiques du dossier constitutionnel pour confier à un groupe de citoyens spécialement choisis à cette fin la responsabilité de déterminer quels changements devront être apportés à la Constitution.

Voyant dans quel état lamentable les tripotages politiques de la Constitution ont laissé le pays, une multitude de citoyens ont perdu confiance dans la capacité des élus d'éteindre l'incendie qu'ils ont allumé. Ils ont bien raison.

Les malheurs constitutionnels du Canada tiennent pour une large part, peut-être même principalement, au fait que la Constitution est l'affaire des premiers ministres seuls — les législateurs n'intervenant qu'après coup pour sanctionner les décisions prises par les chefs de gouvernement en catimini, lors de négociations qui s'apparentent aux trocs de jadis, voire aux marchandages des vendeurs de tapis d'Istanbul.

Je ne connais pas de fédération où la Constitution est mo-

difiée comme ici à la suite de tractations secrètes entre les dirigeants politiques des deux ordres de gouvernement.

Rappeler que la loi fondamentale c'est d'abord et avant tout l'affaire du peuple, c'est illustrer l'incongruité d'une situation où ce sont les serveurs, les gouvernants, qui établissent eux-mêmes comment ils serviront leur patron, le peuple.

Car c'est quoi une Constitution, sinon la description de la nature et des limites des pouvoirs et responsabilités que le peuple délègue à ses mandataires pour veiller à ses intérêts.

Dans les autres fédérations un projet d'amendement est étudié à son mérite à l'occasion d'un débat public, puis soumis à l'approbation soit du Parlement fédéral et/ou celle du peuple consulté par référendum, soit par une convention spéciale ou par les instances législatives des deux ordres de gouvernement. Mais je ne connais aucun cas où les chefs de gouvernement des parties constituantes décident entre eux de changer ceci ou cela dans la Constitution.

Confier aux politiciens seuls la responsabilité de modifier la Constitution, c'est confier à des hommes qui ne voient pas plus loin que la prochaine élection et dont la préoccupation dominante et souvent même obsessionnelle est de conserver le pouvoir, l'importante tâche de modifier la loi fondamentale en fonction de l'intérêt supérieur et à long terme de la nation, fût-ce au détriment de leurs intérêts politiques immédiats.

Comme en témoignent éloquentement les péripéties de la réforme constitutionnelle commencée il y a un quart de siècle.

Les architectes de cet ambitieux projet ont plongé le pays dans un interminable débat pu-

blic et un perpétuel climat de tension résultant des confrontations intergouvernementales; les nombreuses négociations constitutionnelles, parfois hautement dramatisées par des stratégies et même des chantages politiques, ont dégénéré deux fois en crises majeures — celle en cours menaçant de causer la rupture de la fédération.

Cette entreprise noble entre toutes qu'est la modification de la Constitution d'un pays a été discréditée par un processus soumis à tous les vices et aléas de la politique politicienne. Tout le monde a en mémoire les rondes de négociations au sujet du rapatriement et notamment de celles au sujet de l'accord Meech, où les chefs de gouvernements, se comportant comme se comportent ordinairement les politiciens, ont fait subir à la loi fondamentale les affres du jeu politique: rivalités partisans, prurit électoraliste, concupiscence du pouvoir, ambition carriériste, etc.

Ce disant je ne blâme pas les politiciens. Aussi bien leur reprocher de se comporter selon leur nature, ou soutenir que l'instinct de survie est un défaut.

Ce que je dénonce c'est un système qui leur confie une responsabilité qui ne leur revient pas pour les raisons exposées plus haut.

Ce que je dis c'est que les politiciens seraient-ils animés des meilleures intentions — et je crois que c'est généralement le cas —, on ne peut espérer d'eux qu'ils se comportent en matière constitutionnelle avec plus de vision et de désintéressement que pour les affaires politiques courantes.

Cette responsabilité fait appel à des vertus civiques extraordinaires dont bien peu sont capa-

bles dans le cours ordinaire de la vie politique, où les politiciens ne peuvent généralement faire autrement que de défendre l'intérêt du pays avec celui de leur parti ou même le leur.

Autre chose. Le processus actuel ne met pas en cause seulement les politiciens. Il introduit pas la porte arrière les bureaucraties gouvernementales dont on connaît les appétits de pouvoir et l'énorme influence qu'ils exercent sur les gouvernants.

La dynamique centralisatrice qui a longtemps fait des siennes au niveau fédéral est largement attribuable à la puissante bureaucratie qu'Ottawa a été le premier gouvernement à se donner. On pourrait tout aussi bien soutenir que la dynamique provincialiste qui se manifeste avec de plus en plus de force depuis quelques décennies est aussi largement attribuable aux fortes bureaucraties que se sont données les provinces depuis quelques décennies.

Le comité parlementaire mixte Beaudoin-Edward achève de consulter le pays en vue de proposer une nouvelle formule d'amendement. Une formule qui aura plus «d'allure», selon l'expression du sénateur Beaudoin, que celle qui est tenue responsable de l'échec de Meech et considérée trop rigide pour permettre de briser l'impasse actuelle.

Comme l'unanimité est nécessaire pour modifier la formule d'amendement, beaucoup d'experts ne voient pas comment on pourrait la changer autrement que par le recours à un référendum national.

Autrement dit en faisant appel au peuple souverain pour sortir le pays du marécage dans lequel l'ont englouti les politiciens en usurpant une responsabilité qui n'était pas la leur.

Opinions

L'Europe n'est plus l'Europe

JACQUES DUFRESNE
collaboration spéciale

Le pacte que viennent de conclure l'État et ses syndicats réjouira tous ceux qui ont à cœur les intérêts profonds du Québec. Si les vieilles plaies se rouvraient en ce moment, les doutes que nous entretenons sur notre détermination s'accroîtraient, outre mesure sans doute, et au terme d'une dure négociation constitutionnelle, c'est une moitié de nous-mêmes qui approuverait une entente à demi consentie.

Parodiant le poète, je dirais que notre âme collective resterait alors jonchée des désirs et des rêves que la flamme aurait mordus mais n'aurait pas consumés. La volonté d'assumer pleinement le choix que nous ferons est encore plus importante que le choix lui-même.

On se prépare à assumer un choix dans la mesure où l'on s'efforce de bien saisir les données du problème et les conséquences des diverses solutions.

Voici déjà venir l'ennui. Sur la situation au Canada et sur le modèle européen, auquel Joe Clark faisait récemment allusion, l'essentiel n'a-t-il pas été dit ?

J'invite ceux qui partagent cette illusion à lire le dernier livre d'Alain Minc: *La Vengeance des nations* (1). Ils comprendront que lorsque monsieur Mulronney s'affiche aux côtés de Jacques Delors, le président de la Commission européenne, pour citer ensuite l'Europe en exemple, il fait preuve, soit d'une ignorance, soit d'un mépris pour l'intelligence de ses concitoyens qui, l'un et l'autre, desservent sa propre cause.

En plus d'être un homme d'affaires de haut rang, Alain Minc, économiste de formation, est aussi un brillant essayiste. Au point de départ, sa position est celle d'un internationaliste libéral appartenant à la même famille d'esprit que Pierre Trudeau. À la suite de Jean Monnet, il a sans doute rêvé des États-Unis d'Europe, c'est-à-dire d'une union politique entre les pays membres de la Communauté économique.

La grande étape
Pour passer du marché unique à

l'union politique, la grande étape à franchir est la monnaie unique. Encore aléatoire en 1989, cette étape serait, selon Alain Minc, devenue improbable après la chute du Mur de Berlin.

Entre le système monétaire européen symbolisé par l'écu et la véritable union économique et monétaire, il y a un océan, explique-t-il. « Dans le premier cas, lorsqu'un pays est en situation difficile et dévalué, il paie seul le prix des ajustements: rigueur, déflation, surcroît de chômage... Avec l'union économique et monétaire, poussée jusqu'à son point ultime, une monnaie unique, les ajustements se font tous les jours aux frais partagés des forts et des faibles... à travers un déplacement de richesse des zones prospères vers les zones défavorisées. »

La Prusse avant l'Écosse

En Europe, la zone prospère par excellence c'est l'Allemagne, plus précisément l'ancienne RFA. Or quand en 1983, la France a décidé de redresser sa monnaie, la RFA ne l'a soutenue que d'une façon symbolique. On a vu par contre ce que peut être une véritable union économique et monétaire quand la RFA, au nom de l'intérêt national, s'est portée au secours de la Prusse et de la Saxe, les deux Länder constituant l'Allemagne de l'Est.

Ce que la RFA vient de faire pour sa moitié, il lui sera, à supposer qu'elle le veuille, impossible de le faire pour l'Andalousie, le Pays de Galles ou l'Écosse. C'est ce qui explique pourquoi, la chute du Mur de Berlin marquant pour les esprits lucides la remise aux calendes grecques de l'union politique européenne.

Au lendemain de la chute du Mur, une caricature a fait l'unanimité dans les milieux bien informés. « Le Mur de Berlin n'est plus; un mort: Jacques Delors », disait la légende. Jacques Delors est celui qui, en tant que président de la Commission européenne, l'institution où s'incarne la tendance fédéraliste, a défendu le plus énergiquement le rêve de Jean Monnet au cours de la dernière décennie.

Il y avait toujours eu tension entre la Commission et le Conseil européen, organisme confédéral qui réunit les chefs d'État membres de la Communauté. Au sommet de Rome, tenu en décembre dernier, la balance a penché de façon sans doute irréversible du côté du Conseil.



Alain Minc

On peut regretter que la solidarité nationale prenne ainsi le pas sur la solidarité internationale. Telle est pourtant la réalité. Dans son intérêt national, l'Allemagne a diversifié ses axes de développement. L'Europe des douze n'est désormais plus le seul, ni même le plus important de ces axes.

Tout internationaliste qu'il soit, Alain Minc recommande à la France d'en faire autant et de former avec les pays méditerranéens, l'Italie, l'Espagne et le Portugal, un sous-ensemble comparable à celui que l'Allemagne forme avec la *Mittleuropa*. Il souhaite même que, par un nationalisme modéré, la droite démocratique envahisse la chasse-gardée du Front national de Jean-Marie Le Pen.

Comme l'a fait récemment Jacques Parizeau à Paris, Alain Minc s'efforce ensuite de montrer qu'il y a plusieurs maisons au pays des nations, que le nationalisme éclairé de l'Allemagne et du Japon actuels ne doivent pas être confondus avec le tribalisme et le populisme xénophobe et intégriste qui menacent de s'imposer dans certains pays de l'Est. À propos de l'Allemagne et du Japon, il écrit: « Le marché est un champ de bataille et, à voir les actuels vainqueurs, japonais, Allemands, bientôt les Coréens, ce ne sont pas des entrepreneurs apatrides qui le conquerront. »

Minc devient ainsi nationaliste par stratégie. En Occident, nous

sortons, dit-il, d'une période de paix et de prospérité, mais cette accalmie a été le fruit de la terreur nucléaire et non le signe que l'humanité avait atteint une altitude morale et spirituelle supérieure. De sorte qu'au moment précis où nous perdons le principe négatif d'ordre — la terreur nucléaire — nous n'avons rien pour le remplacer.

Le désordre est particulièrement manifeste et inquiétant à l'Est, mais l'Ouest n'y échappera pas. Dans ce trou noir, gros des pires excès, le nationalisme modéré est un moindre mal aux yeux d'Alain Minc, même s'il a des rapports de trop bon voisinage avec des religions fatalement obscurantistes et étouffantes selon lui.

Le vide après la terreur

Cela dit, Minc pose le problème du vide après la terreur d'une façon bien superficielle. De son point de vue, la plupart des mouvements religieux actuels dans le monde sont des régressions. Soit! Mais si tel est le cas, à qui la faute et comment remédier à ce mal ?

Il faudrait d'abord identifier le besoin profond que les religions dénoncées par Minc trompent tout en le satisfaisant au moins partiellement. Des peuples entiers ne peuvent pas vivre éternellement de conditionnement physique pour se détendre, et pour se retendre, de la mystique de la technique, du travail et du profit. Il leur faut bien des nourritures spirituelles. Qu'ils trouveront où? Par quelles racines plongeant dans quel sol ?

L'attachement à une patrie ou à une religion peut être la chose la plus belle ou la plus laide selon la qualité de l'inspiration de celui qui le vit. Ce sont les intellectuels dans une société qui sont responsables de cette inspiration. Le vide qu'analyse si bien Alain Minc est d'abord celui des intellectuels influents, dont il est.

Attribuant à un prétendu progrès moral de l'humanité un équilibre qui était celui de la terreur nucléaire, les intellectuels se sont détournés de leur responsabilité première: rendre compatible avec la science une religion qui, d'autre part, serait demeurée assez poétique et assez rigoureuse pour satisfaire les besoins fondamentaux des gens ordinaires.

(1) GRASSET, PARIS, 1991.

Lettre à Bourassa

DORIS LUSSIER
collaboration spéciale

Mon cher Premier ministre... Je dis « mon cher » parce que, vous le savez depuis longtemps, je vous aime bien. Ce n'est pas parce que je suis un adversaire politique que je vais oublier la vieille amitié qui nous lie depuis les jours heureux de la Révolution tranquille. Amitié dont le professeur Aristote dit qu'elle est la première vertu du citoyen. D'ailleurs, c'est en tant que citoyen, et non comme péquiste, que je vous écris aujourd'hui.

Je mesure bien la terrible responsabilité qui est la vôtre de gouverner le Québec à un moment aussi crucial de son histoire. Un Québec que vous aimez aussi passionnément que moi et auquel vous attachez un patriotisme dont personne ne doute de l'authenticité ni de l'ardeur.

Mais autant je suis sûr de votre volonté de bien défendre les intérêts supérieurs de la nation québécoise, autant je m'interroge sur la valeur des moyens et des chemins que vous semblez tenté de choisir pour y arriver. Et si vous me permettiez l'amalgame audace de vous faire part de ma modeste réflexion dans le but d'ajouter quelques éléments positifs à la vôtre, je vous dirais ceci.

En ce moment vous avez la chance inouïe, comme premier ministre, d'être servi par une conjoncture qui vous met entre les mains tous les atouts du succès total — j'oserais même dire facile — dans vos efforts pour apporter une solution heureuse et enfin définitive au lancinant, frustrant, énervant et bicentenaire problème constitutionnel canado-québécois.

En effet, jamais dans l'histoire du Québec un premier ministre n'a eu comme vous en ce moment la possibilité, que dis-je, la certitude de rallier l'opinion quasi unanime du peuple autour du projet d'acquiescer la plénitude de la liberté politique de l'État québécois. Quel chef d'État pourrait rêver d'une meilleure position stratégique que celle qui lui donne l'appui populaire massif dans sa recherche des pouvoirs dont il a besoin pour gouverner avec efficacité? Car vous savez comme moi qu'en politique, on a beau être AU pouvoir, on n'a pas vraiment LE pouvoir si l'on n'a pas TOUS LES pouvoirs pour l'exercer. Cela est aussi vrai pour les États que pour les personnes qui les gouvernent.

Tous les pouvoirs, ça veut dire la souveraineté. Or cette plénitude des pouvoirs, le peuple est prêt à vous la donner aujourd'hui. Vous ne pouvez pas ne pas le voir et le sentir comme tout le monde puisque tous les sondages le disent à l'unisson depuis un an. Quand je pense que ces plénitudes vous donneraient une marge de manoeuvre politique absolue, j'ai de la difficulté à penser qu'il vous soit possible de les refuser.

Songez, Monsieur le Premier ministre, que si vous décidez demain que vous voulez faire la souveraineté, vous avez TOUT le peuple québécois derrière vous. Vous avez l'immense majorité de votre parti, vous avez tout le Parti québécois, vous avez tout le Bloc québécois, vous avez toutes les centrales syndicales avec leurs centaines de milliers de travailleurs, vous avez tout le Mouvement Desjardins avec ses quatre millions et demi de membres, vous avez tous les milieux culturels, bref, tout le monde... ou presque. Qu'est-ce qu'il vous faut de plus comme consensus ?

Et puis, je ne voudrais pas avoir l'air du diable tentant Jésus, mais pourquoi n'aspirez-vous pas, l'ayant mérité, à voir votre nom écrit dans l'Histoire comme un des Pères de l'Indépendance ?

Tout cela est absolument certain... si vous le voulez. Par ailleurs si vous ne le voulez pas, qu'est-ce qu'il va probablement arriver? Si au lieu de harceler politiquement la force du courant souverainiste actuel qui déborde tous les cadres partisans pour se fondre dans une immense marée populaire, vous cédez à la tentation de la contrer; vous risqueriez d'avoir pas mal de monde contre vous. Ramer contre un tel courant, vous ne trouvez pas que ce serait une grosse imprudence? Il me semble même que ce serait une erreur politique majeure. Majeure et inutile, parce que si le peuple la veut, l'indépendance, elle va se faire. Elle va se faire envers et contre tous, Elle va se faire parce qu'elle est dans la nature des choses. Elle va se faire parce qu'elle est inscrite dans le tricot de notre Histoire. Ce serait triste qu'à cause de vous elle se fasse dans la *division* alors qu'avec vous elle pourrait se faire dans l'*unanimité*. D'ailleurs, démocrate comme je vous connais, je vous vois mal refuser d'accompagner votre peuple dans sa marche vers une liberté politique qu'il désire subconsciemment depuis toujours.

Je sais, je sais, votre louable souci du bien-être économique du Québec vous porte quelquefois à craindre que le coût de la souveraineté ne soit trop élevé pour ses moyens. Mais outre qu'il est impossible d'évaluer la liberté en dollars — il y a quand même des choses qui ont tellement de valeur qu'elles n'ont pas de prix — il ne manque pas d'économistes compétents pour nous dire que cette souveraineté nous coûterait moins cher que le statu quo.

Une autre chose m'inquiète. Je crains que votre répugnance naturelle à brûler les étapes ne vous inspire l'idée de préférer un référendum sur un « Meech Plus » à un vrai référendum sur la souveraineté. Cela vous conduirait à dire aux Québécois: « Vous voyez, le Canada anglais fait un pas vers nous, nous ne pouvons pas dire NON à leur bonne volonté. » Et encore: « Ce n'est pas tout ce que nous voulions mais c'est mieux que rien. » Ce serait, je pense, en plus de fourvoyer le peuple, nous engager dans un autre tunnel sans fin.

Vous dites souvent qu'en politique il faut être réaliste et fonctionnel plutôt qu'idéologue. Mon Dieu, que vous avez donc raison! Entre avoir de l'idéal et être idéaliste, il y a toute une différence. Les pèllets de nuages et les marchands d'illusions sont parfaitement inutiles en politique qui est le domaine du réel concret. Or justement, si on sait lire le réel concret, on voit que dans la conjoncture actuelle, la souveraineté s'impose avec une telle évidence objective, pour le bien du Québec et du Canada, qu'elle n'est plus une question d'idéologie mais de simple *prudence politique*. Il n'est même pas nécessaire d'être nationaliste pour la vouloir, il suffit d'être pragmatique. Si elle est devenue si populaire chez nous, c'est qu'elle est perçue comme une affaire de gros bon sens et de bonne administration. En voyant ce qu'ils voient, la majorité des Québécois fait le raisonnement suivant. Ils se disent: « Quand dans une compagnie les partenaires ne s'entendent plus sur la marche des affaires, ils se séparent et ils continuent chacun à leur compte. Et ils ne pensent pas que c'est la fin du monde, ils pensent que c'est la logique des affaires. En politique, c'est pareil. »

Et puis rien n'empêche — au contraire, tout permet de prévoir — qu'une fois délivrés des entraves politiques qui gênent le bonheur de leurs relations, le Québec et le Canada retrouvent une qualité de vie toute nouvelle. Et qui sait, un de ces jours, au cours d'une fête de l'amitié qui nous réunirait autour d'un événement heureux facile à imaginer, les chefs de nos deux pays pourraient s'écrier du haut de quelque balcon: « Vive le Québec et le Canada... libres! » Et pourquoi l'un des deux ne serait pas vous, mon cher Premier ministre ?

En attendant, je vous — et nous — souhaite que vous restiez en bonne santé. Ne lâchez pas le chanter, nous avons besoin de tous nos bûcheux...

Je vous serre la main,

Au royaume de l'hydro-électricité...

FRANCINE PELLETIER
collaboration spéciale

Le Québec dormait sur ses deux oreilles, vendredi de la semaine dernière, quand, à 2h47 du matin exactement, le gouvernement Bourassa promulgua une loi spéciale exemptant la Lauraco Aluminium Inc., la toute nouvelle aluminerie près de Québec, de tenir des études d'impact environnementales.

En pleine nuit, donc, et en présence d'une trentaine de députés seulement (dont la plupart, faut-il croire, dormaient debout), sans grand débat préalable non plus... bingo, une loi spéciale. Drôle de façon de conduire les affaires d'État, vous ne trouvez pas ?

Depuis plus de 10 ans maintenant que nous parlons du « respect de l'environnement », que nous votons des lois pour limiter les dégâts, et que voyons-nous ? Des BPC, des pneus qui brûlent, de la contamination au plomb, l'inondation de milliers de kilomètres au nord et la destruction de forêts au sud. Et un gouvernement qui, à la première occasion, fait une jambe aux règlements qu'il a lui-même établis.

Vraiment, le ridicule ne tue pas. Le ridicule, au Québec, s'appelle « questions environnementales ».

Prenez l'aluminerie. Nous ne produisons pas de bauxite (le minerai d'où est extrait l'aluminium) au Québec. Nous ne fabriquons pas de produits finis d'aluminium non plus. Pourtant, le Québec est La Mecque de l'aluminerie à l'heure actuelle. C'est-à-dire l'endroit où l'on trouve la plus forte concentration d'usines d'aluminium dans le monde. C'est d'autant plus étonnant que l'aluminium est un produit extrêmement polluant, pour ne pas dire cancérogène. (On en a une petite idée maintenant que les ustensiles

en aluminium sont devenus quasiment tabous.) Le genre de situation, en fait, qui pullule dans le tiers monde (notre plus proche compétiteur en matière d'alumineries, c'est le Brésil) mais que les pays industrialisés, règle générale, tentent d'éviter.

Pourquoi donc cette prolifération d'alumineries — 10 en tout — dans la belle province? Parce que bien avant d'être le royaume de l'aluminium, le Québec est le royaume de l'hydro-électricité. Et parce que peu d'industries sont aussi énergivores que celle de l'aluminium. La quantité d'électricité exigée par une aluminerie, estime-t-on, équivaut présentement aux besoins d'une ville de taille moyenne. Alors, bingo ?

Les fameux contrats secrets d'Hydro-Québec — et les alumineries sont ici les principales entreprises visées — nous assurent au moins d'une chose: le gouvernement Bourassa fait des beaux yeux à cette industrie (rentable, peut-être, mais indiscutablement polluante) afin de rentabiliser l'hydro-électricité. D'ailleurs, c'est dans le but d'alimenter les alumineries — dont deux américaines, une française et une autre allemande — que le projet de Grande Baleine a été conçu. Selon la Société pour vaincre la pollution (SVP), 60 p. cent de l'électricité produite par la phase II de la Baie James ira à l'aluminerie, 30 p. cent à l'exportation et seulement entre 5 et 10 p. cent à la consommation interne.

« Ça veut dire que le projet Grande Baleine va détruire deux grands cours d'eau, dit Daniel Green, président de SVP. La rivière Grande Baleine et le fleuve Saint-Laurent. » Toutes les alumineries, faut dire, se trouvent au bord du Saint-Laurent. Ce qui fait de notre majestueux fleuve le cours d'eau le plus « aluminisé » au monde. Tenez, un gros doré pêché dans le lac Saint-Louis, à proximité de l'aluminerie de Melocheville, contient autant de substances toxiques que 200 000 litres d'eau du fleuve! Et parmi ces substances toxiques (qui n'altèrent pas le

goût du poisson, soit dit en passant), beaucoup d'aluminium, de fluorures et, surtout, d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), trois grandes substances dangereuses, ainsi que le cyanure, produits par les alumineries.

Conséquences? Les béluges meurent, les vaches à proximité des usines arrêtent de produire du lait, la poussière d'aluminium se mêle au souffre émis par les 70 usines peuplant le Saint-Laurent pour produire des pluies acides plus ravageuses encore. Et finalement, le taux de cancer des poumons et de la vessie est à la hausse. À Jonquière, où l'usine Alcan opère depuis 61 ans déjà, on compte à l'heure actuelle 150 cas de cancers de la vessie parmi les travailleurs. En l'an 2000, on s'attend à ce que ces cas aient presque doublé.

Richard Desjardins, l'homme que tout le monde cite ces temps-ci, explique en spectacle comment la Noranda Mines, en Abitibi, repaignait gratuitement les autos mangées par les effluves sulfureux. Eh bien, l'Alcan au Lac Saint-Jean a longtemps eu la même tactique. Soucieuse, elle aussi, que rien ne paraisse, la compagnie — qui bientôt comptera une quatrième usine dans la région — avait coutume d'acheter les vaches qui dépérissaient dans les environs.

Aujourd'hui, bien sûr, la stratégie des alumineries s'est sophistiquée quelque peu. On se contente d'acheter les terres environnantes que l'on débarasse des vaches en partant. Comme ça, les dégâts causés par l'usine paraissent encore moins!

Mais il y a aussi, disons-le, de véritables progrès au sein de cette industrie. Les nouvelles alumineries en construction (à Sept-Îles, Laterrière et Deschambault), par exemple, seront dotées d'un mécanisme pouvant éliminer les HAP au fur et à mesure qu'ils sont produits. Un progrès incontestable en ce qui concerne l'industrie, c'est sûr.

Le problème, explique Daniel Green, c'est qu'on ne sait toujours pas si le procédé est efficace à 100 p. cent, comme d'ailleurs le clame

le gouvernement. « On se méfie beaucoup de ce que dit le gouvernement, précise M. Green. À l'ouverture de Norsk-Hydro, il nous avait promis une usine propre, propre, propre. Aujourd'hui, on voit que l'usine produit beaucoup de dioxines. »

Et même si le procédé était très efficace, ce qui est douteux, les huit autres alumineries du Québec, elles, utilisent toujours les vieilles méthodes et le feront, en ce qui concerne l'Alcan, jusqu'en l'an 2025. Ce qui revient à dire que le bilan environnemental n'est pas prêt de s'améliorer de sitôt.

Le problème en fait, c'est que le gouvernement n'a toujours pas promulgué l'article de loi qui permet de vérifier en bonne et due forme les alumineries établies au Québec. Il y a bien sûr des études qui se font mais elles sont faites de façon privée, ce qui exclut toutes vérifications indépendantes et, par conséquent, toutes contestations. Pire: c'est la compagnie Lavalin, celle-là même qui construit les barrages hydro-électriques dans le Grand Nord, qui mène règle générale les études d'impact environnemental pour le compte des alumineries.

Voilà bien un autre exemple de comment le gouvernement Bourassa fait les coins ronds — et avec sa loi spéciale et ses contrats secrets, encore plus ronds — en ce qui concerne l'environnement. Obnubilé par le développement économique — malheur à ceux dont les intérêts ne sont pas liés à ceux de la nation!, menaçait la ministre de l'Énergie, Lise Bacon, cette semaine — le gouvernement Bourassa ne voit que ça: la prospérité économique.

Et si « les intérêts supérieurs du Québec » comportaient aussi le respect de l'environnement, la qualité de la vie et la santé de la population? Et si ceux qui « manquent de loyauté » n'étaient pas les détracteurs du gouvernement, comme le prétend M^{me} Bacon, mais ceux qui ne voient pas, de toute évidence, plus loin que leur nez ?



SUR LES ANGLOPHONES D'ICI



Collation des grades à la prestigieuse université McGill en 1969. Aujourd'hui, les jeunes Anglophones, plus bilingues souvent que leurs aînés, ont tendance à aller étudier ailleurs après leur cégep.

Photothèque La Presse, photo NICHOL GRAVEL

LA TENTATION DE L'EXODE

« Sous René Lévesque, on sentait qu'il y avait une place pour nous »

— Wendy Sturton, Anglophone de Rosemère



PAUL ROY

Wendy Sturton a été jusqu'à voter pour le Parti québécois en 1973. Au référendum, en 1980, elle s'est abstenue. « J'avais le sentiment que, comme anglophone, la décision ne m'appartenait pas. »

Aujourd'hui, comme d'autres Anglo-Québécois — 29 p. cent selon notre sondage —, l'enseignante de 41 ans envisage de quitter le Québec. « Dans les années 60 et 70, j'appuyais le mouvement nationaliste », confie-t-elle. « Aujourd'hui, je me sens exclue. »

Qu'est-ce qui a changé? M^{me} Sturton a de la difficulté à le définir précisément. Mais elle souligne: « Du temps de René Lévesque, on avait le sentiment qu'il y avait une place pour nous. Je n'en suis plus sûre maintenant. »

Mais il n'y a pas que les sentiments. Il y a aussi la réalité économique. « Au rythme où la clientèle scolaire anglophone diminue, je ne pense pas pouvoir garder mon emploi jusqu'à la retraite. Mon mari aussi est enseignant et son emploi est encore plus menacé que le mien. »

Et il y a la réalité professionnelle. Le travail est moins stimulant, explique-t-elle: le système scolaire anglais se ratatine et le personnel vieillit. Et comme ce sont dans bien des cas les familles les plus mobiles et les mieux nanties qui ont quitté, les classes comptent désormais un plus fort pourcentage d'élèves provenant de milieux moins favorisés. « Il y a comme un déséquilibre. »

Le camion de déménagement n'est pas encore à la porte toutefois. Et M^{me} Sturton et son mari n'ont pas encore commencé à regarder les offres d'emploi ailleurs. Au fait, ce n'est pas de gaieté de coeur qu'ils partiraient.

« Où j'irais? L'Ontario serait le choix le plus évident. Mais l'Ontario, ce n'est pas chez moi. Mon coeur, mon passé, mon histoire sont ici. »

Wendy Sturton et son mari préféreraient rester. Mais le couple de Rosemère est inquiet. « Je n'ai pas confiance en nos leaders politiques », explique M^{me} Sturton. « Ils sont fatigués et ils manquent de vision. Des fois, je pique des colères quand j'en vois se faire du capital politique sur le dos

des anglophones. C'est évident qu'il y a eu des injustices dans le passé, mais certaines analyses que j'entends sont tellement simplistes. »

Pas d'exode

Plusieurs autres anglophones songent à quitter le Québec, si l'on en croit notre sondage. Mais pour le moment, on ne constate pas d'exode. Du moins quand on ferme les yeux sur les nombreux départs de jeunes.

Frank Delaroché, de la maison de courtage Royal LePage, s'en dit totalement convaincu. « Dans le *West Island*, 83 p. cent de nos acheteurs viennent déjà de Montréal ou du *West Island*. Donc, es-

sentiellement un marché local. Je n'appelle pas ça un exode. »

Selon une agente immobilière qui travaille également dans l'ouest de Montréal, certains anglophones, inquiets du climat politique, vendent leur propriété et s'installent en appartement. « We're going liquid », disent-ils.

« Ce phénomène est plus le fait de gens âgés », signale toutefois Pierre Lévesque, du Montréal Trust. « Et aussi de gens qui sont transférés à Montréal — situation de plus en plus rare — et qui louent plutôt que d'acheter. »

Gilles Thériault, directeur des opérations pour la compagnie de transport Intermove Canada Ltée, affirme ne pas sentir d'exode. « Rien de comparable avec

1977-1978 en tout cas. Ces années-là, à Toronto, on y allait souvent! »

De 1976 à 1981, le Québec a connu un bilan migratoire négatif de près de 160 000 individus avec le reste du Canada selon Statistique Canada. En 1977-1978, le Québec avait subi une perte nette de 46 000 citoyens au profit des autres provinces.

Jacques Déry, pdg du journal de l'immobilier Habitabec, dit observer une certaine nervosité chez les anglophones et chez certaines communautés ethniques ces mois-ci. Mais aucun mouvement de masse. « Certains, plus frileux, ont commencé à partir. Mais la majorité sont en *stand by*. Les riches, eux, achètent. »

Pour le président d'Alliance-Québec, Robert Keaton, le sondage CROP-La Presse est conforme à un autre sondage commandité par son organisme en mai 1990. « Dans notre sondage, 41 p. cent des répondants disaient qu'ils quitteraient si le Québec devenait totalement indépendant. Et 28 p. cent si la formule de la souveraineté-association était retenue. »

M. Keaton ne croit pas qu'il y ait un exode pour le moment. « Mais les gens se préparent. »

— Comment? — Psychologiquement. Nous, on leur dit de rester calme, d'attendre la fin du processus de changement.

« Une fuite épouvantable! »

Mais les jeunes, eux, n'attendent pas. Ils partent sans bruit, n'ayant ni maison, ni commerce à vendre. Mais ils partent.

« Jusqu'à tout récemment, ils quittaient après l'université », explique Robert Keaton. « Mais de plus en plus, ils partent après le cégep. C'est une fuite épouvantable! Ce sont nos plus instruits, nos plus bilingues. »

Cynthia Kotchounian, 17 ans, étudiante en sciences de la santé au cégep anglophone John-Abbott, à Sainte-Anne-de-Bellevue. Parfaitement trilingue — elle parle l'anglais, le français et l'arménien — elle dit n'avoir aucune intention de quitter le Québec. Quoi qu'il arrive.

« Mais hier, j'ai discuté avec une dizaine d'autres élèves et la majorité d'entre eux disaient qu'ils n'avaient pas l'intention de rester ici », raconte-t-elle. « Ils mentionnaient le climat politique mais aussi le marché de l'emploi comme motifs de départ. »

Léonce Boudreau, directeur des services aux étudiants à John-Abbott, ne s'inquiète pas outre mesure de la situation. « Il ne faut pas oublier qu'il y a une tradition dans le *West Island*: quand le père et le grand-père ont étudié à Queen's (à Kingston, en Ontario), le fils ira à Queen's aussi. Mais ça ne veut pas dire qu'il ne reviendra pas au Québec. »

Là où l'exode des jeunes diplômés semble le plus durement senti, c'est chez les médecins. « Depuis quelques mois, on reçoit chaque semaine des dizaines de demandes de références de la part de jeunes médecins qui veulent quitter le Québec », affirme le Dr Augustin Roy, président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec. « On peut parler d'une saignée majeure, surtout quand on calcule qu'il en

coûte entre 200 000 \$ et 300 000 \$ pour former un médecin spécialiste. »

La majorité de ceux qui partent sont anglophones, signale le Dr Roy. « C'est normal, ils sont plus mobiles. »

Mais ce n'est pas la situation politique qui les fait fuir, affirme-t-il. Plutôt la loi 120, qui les oblige notamment à aller pratiquer en région.

Une jolie maison

Selon Elizabeth Amaron, une résidente de Dorval, plusieurs Anglo-Québécois répètent depuis quelque temps: « Si le Québec se sépare, je m'en vais. » Mais entre le dire et le faire, croit-elle, il y a une marge.

— Le feront-ils? — Peut-être, peut-être pas.

Mais il ne faut pas oublier que leur chez-soi, c'est ici. Et qu'on ne quitte pas son chez-soi sans ressentir une grande perte.

M^{me} Amaron elle-même s'est déjà demandé ce qu'elle faisait ici. « Lors du passage de la loi 178 (interdisant l'affichage bilingue), j'étais tellement en colère », se rappelle-t-elle. « Je voulais m'en aller, j'en avais assez de tout ça. Mais au bout de quelques jours, j'ai réalisé que ce n'était pas la fin du monde. Et puis, connaissez-vous un endroit parfait où vivre? »

Originaire de Grande-Bretagne, M^{me} Amaron vit au Québec depuis 37 ans. Son mari est avocat et deux de leurs enfants sont toujours au Québec.

« Mon aînée, qui a passé son barreau au Québec, vient de partir faire son barreau à Toronto. Et j'ai l'impression qu'elle ne reviendra pas au Québec. Elle est parfaitement bilingue mais elle trouve que tout est plus simple là-bas, qu'il n'y a pas toutes ces tracasseries. »

Son fils de 25 ans, qui vit toujours à Montréal, est également attiré par le Canada anglais. « Dans le climat actuel, je ne vois pas acheter une maison et fonder une famille ici », lui a-t-il confié récemment.

M^{me} Amaron dit avoir vu partir plusieurs voisins et amis depuis une dizaine d'années. « Des familles dont les enfants ont grandi avec les miens. C'est très triste. »

Mais elle et son mari n'ont pas l'intention de partir. « La famille de mon mari est québécoise depuis cinq ou six générations. Des racines, ça ne se déménage pas comme ça. Et puis, nous avons une très jolie maison. »



Elizabeth Amaron, de Dorval: « Plusieurs Anglo-Québécois répètent depuis quelque temps: "Si le Québec se sépare, je m'en vais." Mais entre le dire et le faire, il y a une marge. » PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse

Les Anglo préfèrent Chrétien et doutent de Robert Bourassa

MARIO FONTAINE

Inquiète au point où plusieurs de ses membres songent à quitter le Québec, la communauté anglophone est également désemparée. Ses leaders naturels ne la rassurent plus, et elle ne fait pas plus confiance aux politiciens.

Selon un sondage CROP — La Presse — Télé-Métropole réalisé auprès de 545 Anglo-Québécois de la région métropolitaine de Montréal et de l'Estrie, seul le chef libéral fédéral Jean Chrétien trouve grâce aux yeux des anglophones. À la question: parmi les leaders suivants, à qui faites-vous le plus confiance pour défendre les intérêts des anglophones du Québec, 36 p. cent optent pour M. Chrétien, suivi de très loin par le leader du Parti Égalité, Robert Libman, à 15 p. cent. Robert Bourassa et Brian Mulroney ne sont respectivement retenus que par 6 et 5 p. cent des répondants. Le chef péquiste Jacques Parizeau

ferme la marche, à deux p. cent. A noter que le président d'Alliance-Québec Robert Keaton n'obtient qu'un point de plus que M. Parizeau.

Les noms de ces six personnalités ont été soumis à l'attention des répondants. Spontanément, deux d'entre eux ont désigné Pierre Elliott Trudeau comme leur homme de confiance, pendant que Paul Martin, William Shaw, Clyde Wells, Frank McKenna et Bob Rae recevaient un vote chacun. Fait remarquable, ici, le tiers des répondants ont préféré s'abstenir, 17 p. cent déclarant qu'ils ne font confiance à aucun de ces leaders et 15 p. cent se disant indécis.

De tous, c'est peut-être Robert Bourassa qui sort le plus écorché. À peine 26 p. cent des anglophones affirment en effet faire confiance au premier ministre lorsqu'il se déclare fédéraliste; 60 p. cent ne croient tout simplement pas en ses professions de foi pancanadiennes. L'appui du chef libéral au rapport Allaire, lors du dernier congrès du PLQ, semble avoir laissé plus de marques que son revirement fédéraliste du lendemain.

Une proportion assez élevée des anglophones (46 p. cent) se déclarent satisfaits du Parti Égalité, davantage que d'Alliance Québec (34 p. cent), le lobby qui les représente. Là encore le tiers des répondants sont indécis quant à l'appréciation à accorder à ces deux mouvements. Idem lorsqu'ils sont invités à identifier qui, parmi divers organismes et institutions, fait le plus pour promou-

voir la vie en anglais au Québec. Les anglophones eux-mêmes, répondent 29 p. cent des personnes interrogées. Quatorze p. cent optent pour le Parti Égalité, 12 p. cent choisissent les associations anglophones et 7 p. cent le gouvernement fédéral. Le gouvernement québécois doit se contenter d'un maigre 2 p. cent, le cédant même d'un point aux municipalités.

Parmi les leaders suivants, à qui faites-vous le plus confiance pour défendre les intérêts des anglophones du Québec?

Nom	%
Jean Chrétien	36
Robert Libman	15
Robert Bourassa	6
Brian Mulroney	5
Robert Keaton	3
Jacques Parizeau	2
Autre	2
Aucun	17
Ne sait pas/pas de réponse	15

Une minorité comme les autres... et plutôt mal aimée

MARIO FONTAINE

L'enquête réalisée par CROP auprès des Anglo-Québécois indique que ceux-ci se considèrent de plus en plus comme une minorité comme les autres dans le Québec de 1991: 53 p. cent d'entre eux partagent maintenant ce sentiment, contre 42 p. cent en 1987. Les anglophones nés au Québec sont plus portés à être de cet avis (57 p. cent) que ceux nés ailleurs (48 p. cent).

D'une façon générale, les Anglo-Québécois ont l'impression d'être aussi bien traités (41 p. cent), sinon mieux (28 p. cent), que les autres minorités au Québec. Les anglophones dont la langue maternelle n'est pas l'anglais (le cinquième de l'échantillon) sont plus enclins que les autres à percevoir un traitement inférieur.

Dans l'ensemble, les anglophones se sentent de moins en moins aimés des francophones. Interrogés à savoir si des derniers ont des sentiments très positifs, plutôt positifs, plutôt négatifs ou très négatifs à leur endroit, 35 p. cent des répondants voient le côté positif des choses, et 57 p. cent le côté négatif. Un sentiment surtout dominant chez les jeunes anglophones, puisque pas moins de 69 p. cent des 18-24 ans estiment que les

francophones entretiennent des sentiments négatifs à leur endroit.

Une comparaison avec les données compilées lors d'un sondage semblable en 1987 indique que les anglophones sont un peu plus nombreux aujourd'hui à croire que les francophones ne leur sont pas sympathiques.

Faible consolation, les Anglo-Québécois estiment que les autres minorités ethniques sont encore moins appréciées qu'eux par la majorité.

En général, diriez-vous que les francophones ont des sentiments très positifs, plutôt positifs, plutôt négatifs ou très négatifs à l'égard des anglophones du Québec?

Sentiment	%
Très positifs	6
Plutôt positifs	29
Plutôt négatifs	45
Très négatifs	12
Ne sait pas/pas de réponse	7

Croyez-vous Robert Bourassa lorsqu'il se déclare fédéraliste?

Réponse	%
Oui	26
Non	60
Ne sait pas/pas de réponse	15

Joe Clark

Photothèque La Presse, photo CP, 15.04.91



Le livre de chevet de Joe Clark pourrait bien être le rapport Pépin-Robarts



ALAIN-G. GAGNON

collaboration spéciale

La nomination de Joe Clark aux postes de ministre responsable des affaires constitutionnelles et de président du puissant comité sur l'unité nationale et les réformes constitutionnelles nous oblige à faire l'examen des principales recommandations de la Commission de l'unité nationale (Pépin-Robarts) puisque cette dernière a exercé une influence déterminante sur l'évolution de sa pensée constitutionnelle.

Le retour de M. Clark dans le dossier de l'unité nationale laisse entrevoir que la présente stratégie fédérale pourrait bien s'inscrire dans la lignée du rapport Pépin-Robarts. La nomination récente de M. Ronald Watts, qui fut membre de cette Commission, au Bureau des relations fédérales-provinciales, ne fait que renforcer cette prédiction.

Déjà, on sait que le sénateur Gérald-A. Beaudoin, qui a aussi servi à la commission, est en train de parcourir le pays avec le député Jim Edwards dans le but de faire des propositions relatives à la formule d'amendement. Les éléments sont donc en place pour une reprise des débats là où ils avaient été laissés en plan par Pierre Elliott Trudeau en 1980.

Joe Clark, on le sait, a exercé un règne très court comme Premier ministre du Canada. Elu le 22 mai 1979, il a été défait le 18 février 1980. La philosophie politique de M. Clark s'appuie sur la reconnaissance de la diversité entre les régions, entre les groupes ethniques ainsi qu'entre les groupes linguistiques.

Lorsqu'il a occupé le poste de Premier ministre, il a popularisé une vision du pays s'appuyant sur le principe de la « communauté des communautés ». Pour M. Clark, ce qui comptait avant tout, c'était le maintien de la diversité dans l'unité. Cette vision n'était pas, on le sait, partagée par Pierre Elliott Trudeau pour qui l'unité ne peut s'accomplir que dans la conformité et l'homogénéité.

Un Canada décentralisé

Deux mois avant l'élection de M. Clark au poste de Premier ministre en 1979, la commission Pépin-Robarts concluait que le Canada risquait de disparaître et qu'il devenait impératif de mieux définir les caractéristiques essentielles sur lesquelles repose le pays. Deux principes furent retenus: la dualité canadienne et le régionalisme.

Les principales innovations structurelles contenues dans le rapport de la Commission Pépin-Robarts portaient sur six éléments:

1 Le remplacement du Sénat par un Conseil de la Fédération composé de membres nommés par les provinces afin de valoriser l'efficacité et l'harmonie dans les relations fédérales-provinciales;

2 La modification de la composition de la Cour suprême pour en faire une institution plus représentative de la dualité juridique et politique au Canada;

3 La reconnaissance d'un système électoral mixte comprenant certains éléments du régime de représentation proportionnelle afin que toutes les régions soient représentées adéquatement dans les partis politiques fédéraux;

4 L'intégration dans la constitution d'une formule d'amendement prévoyant la ratification par des majorités régionales dans le cadre d'un référendum à l'échelle du Canada;

5 L'intégration à la constitution des droits fondamentaux de la personne et des droits linguistiques, applicables au niveau fédéral;

6 La modification de certains pouvoirs dont l'abolition des pouvoirs de réserve et de refus. Le rapport proposait aussi de donner un droit de regard aux provinces sur l'exercice du pouvoir de dépenser et des pouvoirs extraordinaires du gouvernement fédéral.

L'orientation carrément décentralisatrice de ces propositions, de même que la proposition qui y est faite de reconstruire le bien-fondé du fédéralisme asymétrique, constituent deux piliers importants de la stratégie fédérale actuelle dans la construction d'un fédéralisme nouveau et fonctionnel.

Selon les termes du rapport, « les pouvoirs de l'État sont répartis entre deux ordres de gouvernement, à la fois souverains et associés sous une même constitution. Ce système répond à la présence des deux peuples fondateurs (...) » (p. 149). On peut aussi lire: « l'attribution des compétences précises aux ordres de gouvernement devrait se faire, selon nous, à partir d'une démarche fonctionnelle et méthodique. » (p. 95).

Rien d'inquiétant

Le fédéralisme asymétrique constitue

la pierre angulaire sur laquelle s'appuie l'édifice constitutionnel proposé par Pépin-Robarts. La Commission soutenait que le fédéralisme asymétrique ne devrait pas inquiéter les Canadiens puisqu'il existe déjà dans la pratique. À titre d'exemples, la Commission relevait l'existence des arrangements financiers particuliers entre Ottawa et les provinces, de la représentation inégale des provinces au Sénat, de la reconnaissance du droit civil québécois et de la protection au gouvernement central des droits linguistiques du Québec en vertu de l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

La Commission allait jusqu'à étendre la reconnaissance du principe de l'asymétrie à toutes les provinces, ce qui vient confirmer le principe de l'égalité des provinces et atténuer la possibilité pour le Québec de se voir reconnaître de jure un statut distinct ou un statut particulier.

La Commission Pépin-Robarts était d'avis aussi que les provinces devaient elles-mêmes définir leur politique linguistique. C'est ainsi que la Commission recommandait « d'écarter les garanties constitutionnelles et d'inviter les provinces à assurer par législation la protection de leurs minorités, en tenant compte de leur situation respective et avec l'espoir que se développe, entre les provinces, un consensus sur un dénominateur commun qui serait éventuellement inscrit dans la constitution du pays. » (p. 56).

Cette recommandation était, selon les commissaires, conforme à l'esprit fédéral. On se rappellera qu'au congrès au leadership du Parti conservateur, qui devait conduire à l'élection de M. Mulroney à la direction, M. Clark avait fait sienne l'idée de laisser aux provinces le droit de veiller seul à la protection des droits linguistiques. M. Mulroney s'était vivement opposé à cette proposition et s'en était pris verbalement à M. Clark qu'il dénonçait pour son manque de leadership. Les choses ont bien changé depuis; si bien que cette idée refait fréquemment surface à Ottawa depuis l'automne dernier.

Rappelons que la Commission Pépin-Robarts avait recommandé qu'une déclaration des droits soit intégrée à la Constitution canadienne, dans laquelle d'ailleurs seraient inscrits à la fois les droits collectifs et individuels. Les assemblées législatives provinciales pourraient faire appel à une clause dérogatoire pour se soustraire à certains éléments de la constitution qui leur paraîtraient nuisibles. Il s'agit là d'une variante sur la proposition faite en 1978 dans le projet de loi C-60. Le temps d'agir, alors que le gouvernement libéral de Pierre Trudeau proposait, ironiquement, d'instaurer une formule d'enchaînement des droits qui lieraient les assemblées législatives des provinces dans les domaines qui sont de leurs compétences, une fois seulement qu'elles y acquiescèrent volontairement.

La Commission indiquait qu'elle verrait d'un bon oeil que l'on inscrive, dans le préambule d'une nouvelle constitution, la reconnaissance historique des anglophones et des francophones, la contribution des autochtones, l'apport des autres communautés culturelles, la diversité des régions et la spécificité du Québec. La Commission reconnaissait au gouvernement du Québec le droit d'assumer pour l'essentiel la préservation et la promotion du patrimoine français sur le territoire québécois.

Atténuer le malaise québécois

Faisant montre d'une grande clairvoyance, les commissaires avaient anticipé que même si les forces du « Non » au référendum de mai 1980 l'emportaient, cela ne constituerait pas, à long terme, une victoire pour les fédéralistes, si on ne faisait rien pour atténuer le malaise québécois dans la fédération canadienne.

Les commissaires en venaient à la conclusion que « le Québec est différent et devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable. Toute solution politique qui ne répondrait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada. » (p. 92).

La conjoncture actuelle offre à M. Clark une autre chance de concrétiser sa vision du fédéralisme. Tout laisse croire qu'il cherchera à appuyer sa démarche sur la lecture proposée par la Commission Pépin-Robarts. Une lecture serrée des rapports Allaire, Belanger-Campeau et Pépin-Robarts ferait ressortir de nombreux points de convergence permettant, si tel est le vœu d'Ottawa, de faire redémarrer les négociations entre Québec et la capitale fédérale sur une nouvelle base.

ALAIN-G. GAGNON est professeur agrégé au département de sciences politiques de l'Université McGill. Il est co-auteur avec Daniel Latouche de *Allaire, Belanger, Campeau et les autres*, à paraître le mois prochain chez Québec-Amérique.

La lourde mission d'un homme crédible mais néanmoins fragile SAUVER UN PAYS

Joe Clark n'a jamais vraiment défini sa « communauté de communautés »



GILLES PAQUIN

du bureau de La Presse
OTTAWA

C'est en promettant aux conservateurs de leur ouvrir les portes du Québec que Brian Mulroney est devenu leur chef en 1983 et c'est en offrant la réconciliation aux Québécois qu'il est devenu premier ministre un an plus tard. La première promesse a été tenue, mais la deuxième tarde et tout pourrait basculer.

La fragile emprise conservatrice au Québec a d'ailleurs commencé à lui glisser entre les doigts. Brian Mulroney semble incapable d'arrêter la dégringolade amorcée depuis l'échec de l'accord du lac Meech. Sondage après sondage, les électeurs québécois manifestent leur scepticisme à son endroit.

Pour reprendre pied au Québec, l'homme de Baie-Comeau s'est finalement résigné cette semaine à faire appel à celui qui avait échafaudé ces mêmes projets avant lui, l'Albertain Joe Clark. Par un curieux revirement de l'histoire, l'ancien chef conservateur se porte aujourd'hui au secours de celui qui l'a renversé.

Premier ministre pendant seulement neuf mois en 1979, à l'époque où l'avocat Brian Mulroney s'activait à la campagne pré-référendaire des grandes entreprises à Montréal, Joe Clark commençait à se construire un réservoir de bonne volonté au Québec.

« Lors que Clark est arrivé au pouvoir, les relations entre le gouvernement de René Lévesque et Ottawa ont changé. Il se comportait face au Québec de la même manière qu'avec les autres provinces » rappelle son ancien ministre Roch LaSalle.

Pour la première fois, un chef conservateur s'était donné la peine de vraiment apprendre le français ajoute M. LaSalle. Il pouvait venir au Québec dire qu'il était prêt à coopérer avec le gouvernement légitimement élu.

« La grande différence entre le gouvernement de Clark et le précédent, celui de Trudeau, c'est qu'il était moins rigide et moins arrogant. Joe écoutait, c'était rafraîchissant », affirme pour sa part l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales du Québec Claude Morin.

Après les accrochages constants avec les libéraux, M. Morin se souvient d'avoir réglé un certain nombre de dos-

siers durant le court règne de Joe Clark. La liste n'est pas très longue, mais l'esprit avait changé note M. Morin.

C'est aussi Joe Clark qui a mis la clé dans la porte du Centre d'information sur l'unité canadienne, la machine à propagande mise sur pied pour combattre le PQ par le ministre des Relations fédérales-provinciales de l'époque Marc Lalonde.

Ironiquement, les deux principaux artisans de cet appareil, Paul Tellier et Gordon Smith, sont aujourd'hui dans l'entourage de Clark, l'un à titre de greffier du Conseil privé et l'autre dans le rôle de directeur du Bureau des relations fédérales-provinciales. Brian Mulroney a gracieusement mis à leur disposition un coffre bien garni et un aéropage de fonctionnaires.

Communauté de communautés

Pendant la campagne électorale de 1979, comme Mulroney pendant celle de 1984, Clark avait fait campagne en évoquant le besoin de réconciliation avec le Québec au sein d'une fédération canadienne devenue « une communauté de communautés ». « Nous n'avons jamais su ce que cette expression voulait dire », lance M. Morin.

Il n'était pas le seul à se poser cette question puisque même les proches de Clark en faisaient autant. Le ministre des Relations fédérales-provinciales du temps, Bill Jarvis, a même admis qu'un comité du cabinet conservateur avait pendant un bon moment tenté de définir ce concept, mais le travail est resté inachevé.

« Je crois que cela voulait dire une fé-



Photothèque La Presse, photo Armand Trottier 09.05.89
Selon un ex-conseiller de Joe Clark, l'ex-premier ministre Pierre Trudeau ridiculisait le projet de M. Clark en l'appelant une « communauté de centres commerciaux ».

dération plus décentralisée et une volonté de mieux nous entendre avec les provinces que les libéraux avant nous. C'était une approche pragmatique face à toute la controverse entourant le partage des compétences, un état d'esprit », a déclaré M. Jarvis au cours d'une entrevue avec *La Presse*.

Celui qui a été le secrétaire de presse de Clark, le journaliste André Payette, soutient que le sujet « travaillait beaucoup » son patron. Il avoue cependant que l'expression n'a jamais été définie et qu'il n'a pas eu le temps de savoir ce que cela pouvait donner.

D'ailleurs, la formule a été abandonnée par Clark lorsque Trudeau s'est moqué de lui en comparant cela à une « communauté de centres commerciaux », note M. Payette.

Mais tout cela est bien loin maintenant, il ne reste aujourd'hui qu'une impression à l'esprit des interlocuteurs de Clark: ce Canadien anglais a fait des efforts pour comprendre le Québec, dit LaSalle. « Il reconnaissait le statut particulier du Québec sans employer ces mots », croit l'ex-député.

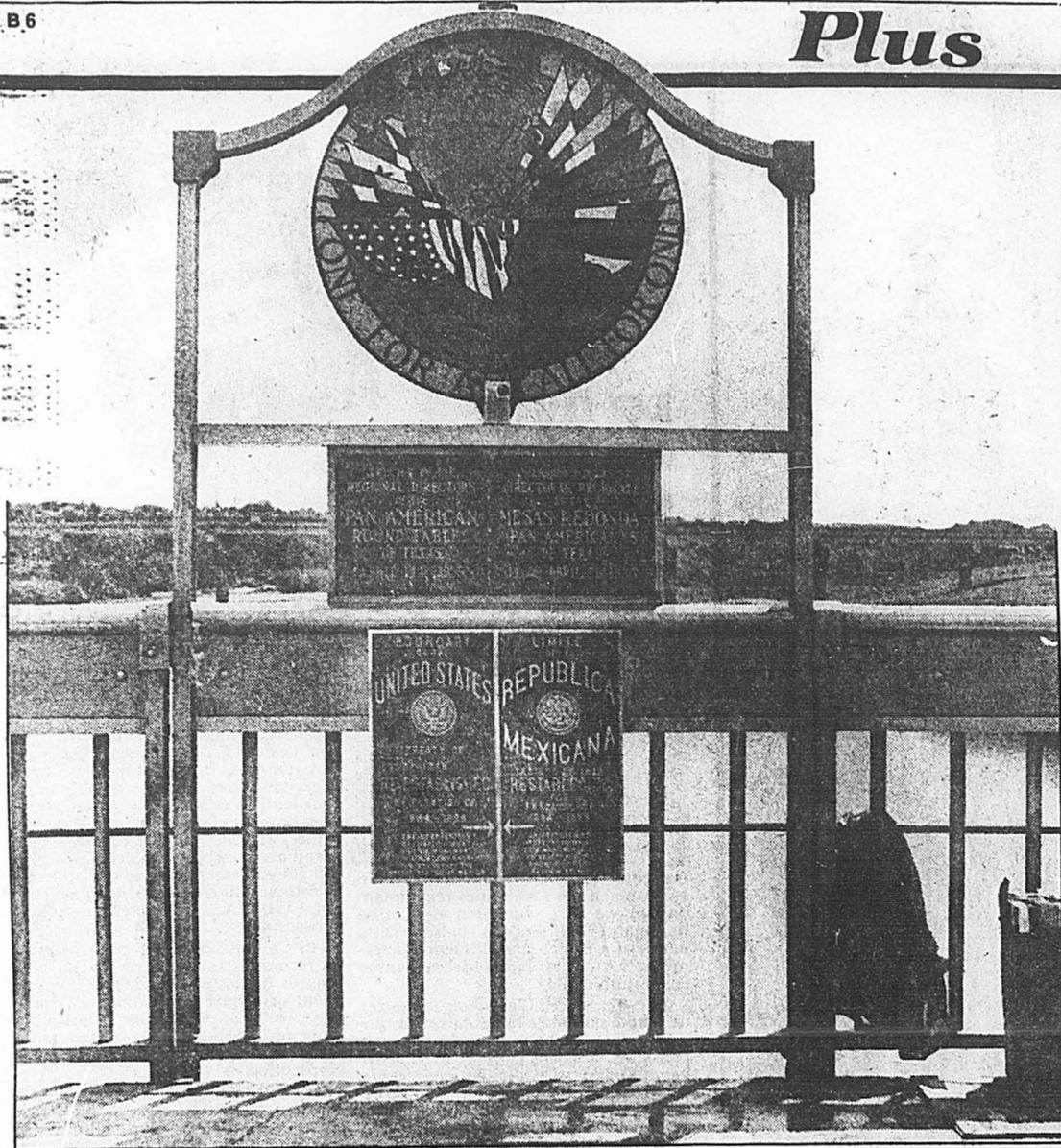
Pour Claude Morin, la vision de Clark n'a pas vraiment d'importance. « Ce n'est pas à cause des hommes que le système ne fonctionne pas, c'est un problème de structure. Ce qui convient au Canada anglais ne va pas au Québec et vice versa ».

À son avis, Ottawa travaille maintenant plus sur les apparences que sur les vrais problèmes. Ainsi M. Mulroney met l'accent sur la formule d'amendement, les chevauchements de compétences et les autochtones. Il y a des éléments de vérité dans tout cela, mais on ne touche pas encore au fond de la question soutient M. Morin.

En somme, M. Clark sera plus gentil mais le message d'Ottawa ne sera pas tellement différent de conclure M. Morin. On se prépare à faire choisir aux Québécois un immédiat extrêmement difficile et une promesse de lendemains meilleurs.

Tout ce que Robert Bourassa cherche maintenant, c'est une ouverture lui permettant de dire que les propositions fédérales sont intéressantes prétend M. Morin.

Mais avant que Joe Clark ne puisse se présenter au Québec avec des propositions intéressantes, il lui faudra d'abord surmonter le fort mouvement d'opposition qui, depuis sa province natale, se dresse devant les conservateurs. Le réservoir de bonne volonté qu'il rencontre au Québec ne trouve peut-être déjà plus son pendant au pays du Reform Party.



Sur un pont enjambant le Rio Grande, frontière naturelle méridionale entre les États-Unis et le Mexique, la marque séparant deux mondes, dont on veut faire, économiquement, un monde; un monde dont ferait partie le Canada.

CANADA-USA-MEXIQUE QUEL LIEN?

L'opposition au marché commun achoppe sur la solution de rechange

CAROLINE JARRY
collaboration spéciale

Les gouvernements canadien, américain et mexicain n'attendent plus que le feu vert du Congrès des États-Unis pour commencer à négocier rondement un accord de libre-échange entre leurs trois pays, mais les secteurs opposés à cette négociation, eux, ont encore du mal à formuler une position alternative commune.

C'est ce qui ressort d'une longue interview avec l'économiste mexicain Adolfo Aguilar Zinser, qui accompagnait le chef de l'opposition mexicaine, Cuauhtemoc Cardenas, lors de sa récente tournée en Ontario et au Québec.

Selon M. Aguilar Zinser, qui est également le conseiller personnel de M. Cardenas en matière de relations internationales, l'accord commercial divise les opposants en deux camps: les premiers rejettent purement et simplement toute proposition de libre-échange trilatéral (à l'instar de la majorité des syndicats du Canada anglais), tandis que les seconds, parmi lesquels se trouve le Parti de la Révolution démocratique (PRD) de M. Cardenas, souhaitent plutôt forcer les gouvernements à inclure dans l'accord de libre-échange des mesures de protection sociale qui le rendraient acceptable.

Reconcilier les deux positions (l'un des motifs de la visite de M. Cardenas au Canada) n'est pas simple, car les intérêts des travailleurs mexicains et ceux des travailleurs canadiens ne sont pas nécessairement les mêmes, d'une part, et d'autre part les différents acteurs politiques concernés (partis, syndicats, groupes nationalistes, etc.) n'ont pas tous sous la main, prêt à servir, un modèle économique alternatif au projet de libre-échange trilatéral. L'élaboration d'alternatives au modèle néo-libéral est une tâche ardue par les temps qui courent!

Un nouveau modèle économique mexicain

Selon M. Aguilar Zinser, pourtant, M. Cardenas et son parti se sont mis à cette tâche et en sont finalement venus, tout récemment, à réviser leurs anciennes thèses de développement «intérieur», nationaliste et protectionniste, pour envisager le défi de l'ouverture. Selon la nouvelle analyse du PRD, il s'agirait essentiellement de concevoir la libéralisation des échanges commerciaux comme un instrument de développement économique, — à condition que ce développement économique soit juste et équitable, et ne bénéficie pas uniquement aux grandes entreprises.

Dans une telle optique, un éventuel accord de libre-échange trilatéral pourrait être acceptable aux yeux de l'opposition mexicaine, s'il comporte une sorte de charte sociale à l'europpéenne, des normes de contrôle en matière d'environnement, des mesures d'ajustement pour les travailleurs lésés par le libre-échange et des dispositions en matière de droits humains.

Les centrales syndicales québécoises et d'autres groupes membres de la Coalition québécoise sur les Négociations trilatérales ont récemment révisé, eux aussi, leur rejet initial du libre-échange trilatéral, et voient maintenant d'un oeil favorable la proposition de M. Cardenas. Toutefois, le chef du PRD n'a pas trouvé la même réceptivité auprès de la puissante centrale syndicale américaine AFL-CIO, dont la direction rejette catégoriquement l'idée d'un libre-échange avec le Mexique et, par conséquent, toute tentative d'en améliorer les termes.

Et enfin au Canada anglais, les opposants au libre-échange qu'a rencontrés M. Cardenas (les NPD fédéral et ontarien et le Congrès du Travail du Canada notamment) veulent bien discuter de l'élaboration d'une position commune, mais dans l'ensemble ils sont fermement opposés, eux aussi, à tout projet de libéralisation des échanges commerciaux.

Intérêts contradictoires

M. Aguilar Zinser rapporte que lors d'un entretien privé récent entre M. Cardenas et le chef syndical des Travailleurs canadiens de l'Automobile, Bob White, ce dernier a déclaré qu'il serait difficile pour les syndicats mexicains et canadiens de formuler une position commune car, dans cette aventure libre-échangiste, leurs intérêts divergeaient. M. White estime, en substance, que tout accord de libre-échange à trois amènerait les Mexicains et les Canadiens à se disputer les mêmes emplois.

Mais M. Cardenas souhaite justement dépasser cette contradiction que constitue la lutte pour l'emploi et trouver un terrain où les intérêts pourraient converger: celui de la lutte pour le revenu, par exemple. M. Cardenas a en effet déclaré à Bob White que si les Mexicains étaient mieux rémunérés, le libre-échange serait moins menaçant pour les travailleurs canadiens et américains. Dans la lutte pour de meilleurs revenus donc, les intérêts des syndicats canadiens et mexicains se rejoignent, selon lui.

Voilà pourquoi M. Cardenas insiste tant, d'après son conseiller Aguilar Zinser, pour qu'un éventuel accord de libre-échange trilatéral permette la mobilité des travailleurs sur le continent: car un accord de libre-échange aux frontières étanches, tel qu'il est prévu actuellement par les gouvernements, enfermerait les Mexicains à double tour dans un ghetto d'emplois sous-payés.

Mais comme l'accès à un bassin de main-d'œuvre à bon marché constitue précisément ce que recherchent les entreprises nord-américaines pour assurer leur salut face à la compétition de l'Asie et de l'Europe, la position «conciliatrice» de M. Cardenas concernant une éventuelle lutte commune pour le revenu apparaît pour le moins théorique et peu réaliste.

Idealisme versus réalisme

La démarche vers l'articulation d'une position commune entre les secteurs

d'opposition canadiens, mexicains et américains ne fait toutefois que commencer. Au cours de son passage en Ontario et au Québec, M. Cardenas et la dirigeante du NPD fédéral, Audrey McLaughlin, ont convenu de former un groupe de travail conjoint qui aura pour tâche de poursuivre cette démarche.

En attendant qu'un projet alternatif concret naisse de cette consultation, le mot d'ordre commun demeure le suivant: premièrement, s'opposer au projet de libre-échange trilatéral tel qu'il est actuellement conçu par les trois gouvernements; et deuxièmement, ouvrir le plus possible le débat sur l'avenir économique du continent, en défendant, à l'intérieur de ce débat, les notions de développement, de sécurité sociale et de souveraineté nationale.

Autrement dit, mettre à l'abri du néolibéralisme certaines valeurs jugées non négociables, telles que la protection sociale des plus pauvres et la conservation d'une marge d'autonomie en matière de politique nationale.

Voeux pieux que tout cela? Idéalisme? C'est apparemment ce qu'a déclaré le député conservateur John Bosley à M. Cardenas la semaine dernière. Au sujet de la charte sociale que M. Cardenas voudrait faire inclure dans un éventuel accord commercial, M. Bosley a estimé que «l'idée est merveilleuse, sincère, mais utopique». D'après le député conservateur, le projet de libre-échange que s'approprie à négocier le président mexicain Carlos Salinas est le seul projet qu'il sera permis au Mexique d'envisager: «C'est cela ou rien.»

Et que ferait alors M. Cardenas, s'il avait à choisir entre le projet de libre-échange tel que conçu actuellement par les gouvernements au pouvoir ou rien? D'après M. Aguilar Zinser, le chef du PRD refuserait de signer l'accord. «Le libre-échange peut être une bonne chose», reconnaît l'économiste mexicain, «mais l'accord actuellement envisagé par les trois gouvernements serait désastreux pour le Mexique». Air connu...

M. Aguilar Zinser ajoute que le Mexique «connait déjà une certaine forme de libre-échange avec les États-Unis, car les barrières tarifaires entre les deux pays sont devenues insignifiantes. Par conséquent, insiste-t-il, «la substance de l'accord que veut conclure le président Salinas avec les États-Unis et le Canada relève moins du domaine du commerce que de celui des investissements, et c'est là où le bât blesse. Car essentiellement, la signature d'un tel accord viendrait donner un caractère institutionnel à un modèle de développement basé sur l'investissement dans une zone de main-d'œuvre à bon marché».

Vu sous cet angle, effectivement, les Mexicains «moyens» sont bien attrapés et, en fait, les Canadiens et les Américains moyens aussi. La balle reste donc dans le camp hétérogène des opposants au libre-échange, qui ne savent pas comment la relancer à leurs adversaires.

CAROLINE JARRY est journaliste de Montréal.

L'acceptation syndicale d'un gel de salaires inaugure-t-elle un «partenariat»?

... ou traduit-elle plus modestement l'insoutenable pression de la récession?



FRANÇOIS BERGER

L'apparente unanimité qui a conduit les syndicats de travailleurs du secteur public et parapublic à accepter, dans un geste sans précédent au Québec, un gel des salaires pendant la première moitié de l'an prochain, a été interprétée par plusieurs comme l'amorce d'un «nouveau partenariat» entre l'État-employeur et ses salariés. Un «partenariat» que le gouvernement de Robert Bourassa n'a cessé de promouvoir, notamment dans le secteur privé où par exemple le projet de l'aciérie Sammi-Atlas, à Tracy, a amené la partie syndicale à signer la «paix sociale» pour six ans, un événement rarissime là aussi.

Il est vrai que la «nouvelle attitude» des centrales ouvrières dans le secteur public, où l'humeur est traditionnellement à l'affrontement, assure au gouvernement quelques mois de «paix sociale». Mais cela ne signifie pas nécessairement que les syndicats misent définitivement sur la «collaboration» avec l'employeur. Les prochaines négociations entre l'État et ses 400 000 employés, qui doivent commencer à l'été 1992, permettront aux syndicats de montrer à nouveau les dents, une fois la crise économique passée.

Effet de récession

Car c'est d'abord la conjoncture économique difficile, la récession, qui a poussé les syndicats à accepter le gel des salaires, l'employeur gouvernemental devant instaurer une austerité budgétaire devenue nécessaire aux yeux de tous. Les salariés de l'État n'avaient guère le choix, menacés de surcroît par l'adoption éventuelle d'une loi spéciale qui n'aurait en rien ressemblé à du «partenariat».

De plus, une autre conjoncture — syndicale celle-là — a permis de développer le «consensus» sur le blocage salarial. Les leaders syndicaux ne cachent pas que leurs troupes ont été écorchées lors des derniers pourparlers qui ont dégénéré en grèves illégales et en lourdes sanctions contre les syndiqués. Le militantisme mobilisateur n'est plus ce qu'il a déjà été. Les centrales avaient d'ailleurs proposé, dès novembre, la prolongation des conventions collectives au-delà de leur échéance du 31 décembre prochain, question de «refaire leurs forces».

Le ministre Daniel Johnson, président du Conseil du trésor et responsable des négociations avec les employés, avait rejeté cette proposition syndicale, pour ensuite faire volte-face, trois mois plus tard, en annonçant une prolongation pouvant aller jusqu'à 18 mois et assortie d'un gel salarial. En acceptant de négocier, comme le font des «partenaires», le gouvernement et les syndicats sont finalement parvenus à l'entente qui limite à six mois le gel des salaires et la prolongation des contrats de travail.

Devant l'ultimatum du recours à une loi spéciale, les syndicats ont opté pour le compromis, préservant ainsi leur droit de négocier et ménageant leurs membres déjà pas mal démoralisés.

La volonté des syndiqués d'éviter la confrontation en cette mauvaise période économique a été très claire. L'accord de principe a été accepté à de fortes majorités, parfois à l'unanimité, par les

instances syndicales. Au syndicat des fonctionnaires, les 230 membres du conseil de négociation ont même battu à 79 p. cent une recommandation de rejet de l'entente, présentée par leur comité exécutif à l'encontre de la position de leur président.

Les travailleurs n'étaient pas prêts à répéter l'expérience de 1983 quand le gouvernement du Parti québécois avait décrété une diminution des salaires et avait cassé un mouvement de protestation. D'autant plus qu'ils ne possèdent pas le droit de grève, étant donné que les conventions ne sont pas terminées, et qu'ils se souviennent encore très fraîchement de la loi 160 et de ses sanctions destinées à décourager les débrayages illégaux.

La nécessité économique et celle du découragement ont incité naturellement les syndiqués à la vertu, quitte à revenir à la charge plus tard.

L'unanimité syndicale (CSN, FTQ, CEQ, Fédération des infirmières, syndicat des fonctionnaires et celui des professionnels du gouvernement) est d'autant plus frappante que l'accord a dû rallier des organisations de travailleurs qui se trouvent actuellement en pleine période d'allégeance syndicale, comme le prévoit la loi. La nécessité du moment a ainsi transcendé le maraudeage entre centrales, cette «petite guerre» qui éclate périodiquement, et légalement, quelques mois avant l'échéance des conventions collectives de travail.

De «nouveaux rapports»

S'il doit y avoir de «nouveaux rapports» entre l'État et ses employés syndiqués, ils pourront être mis en place à la faveur d'une refonte du régime de négociation dans le secteur public, un régime fortement décrié par les syndicats qui dénoncent l'ambivalence d'un gouvernement à la fois employeur et législateur et dont les oukases tiennent lieu de politique de négociations.

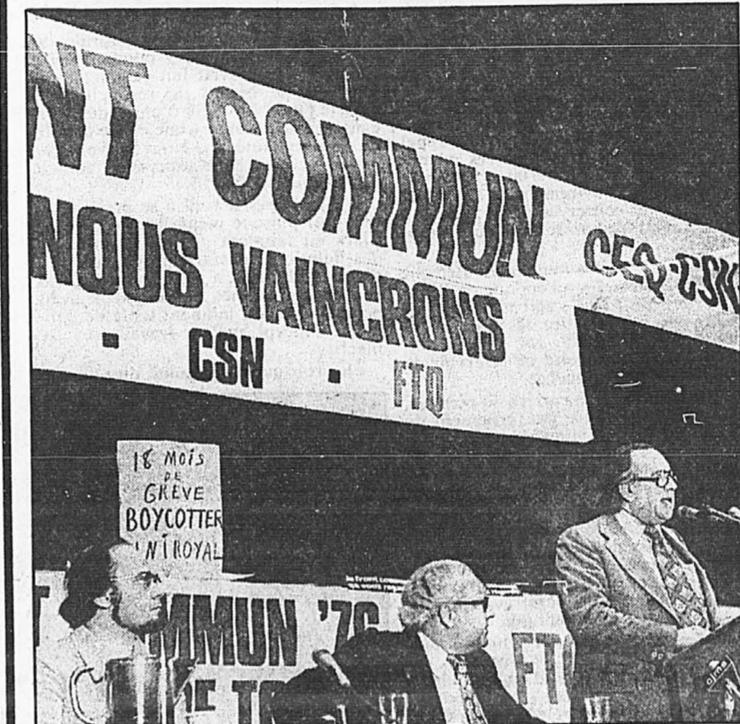
Dans la mini-ronde de négociation qui a permis l'entente «historique» de cette semaine, les syndicats ont justement obtenu que l'on examine à trois (gouvernement, associations patronales et syndicats) le régime de négociations, dans le but de le réviser. Le rapport d'un comité tripartite est attendu pour le début de novembre.

Quand Québec parle de «nouveau partenariat», la plupart des syndicalistes ont un rictus. Le gouvernement n'a-t-il pas commencé par la menace législative? Ne va-t-il pas quand même promulguer une loi spéciale pour obliger certains groupes syndicaux à accepter les mêmes termes de l'entente sur le gel salarial, comme les 14 000 employés d'Hydro-Québec ou les 6000 techniciens et diététistes de la Centrale des professionnels de la santé?

Du côté syndical, on affirme que ce sont les syndicats qui ont fait preuve d'ouverture, même s'il s'est agi de faire de nécessité vertu.

Pour qu'il y ait de «nouveaux rapports», les centrales ouvrières réclament non seulement la révision du régime de négociations mais aussi un droit de regard sur les choix du gouvernement, sur la fiscalité et la politique de l'emploi.

La «bonne volonté» démontrée par les syndicats cette fois-ci est une perche tendue au gouvernement en prévision des prochaines négociations, dit-on dans les milieux syndicaux. On verra dans un an et demi si la perche est toujours là et si le gouvernement veut bien la saisir.



En d'autre temps, les leaders syndicaux, comme Yvon Charbonneau, Louis Laberge et Marcel Pepin, n'hésitaient pas à bousculer le système pour améliorer le sort des travailleurs. Quitte à se retrouver en prison, comme ce fut le cas dans les années 70. La récession en cours a sérieusement fait baisser le ton de la revendication.

Photothèque La Presse



LES RÉFUGIÉS

Le drame kurde? Une goutte d'eau dans l'océan mondial d'une énorme tragédie



GILLES TOUPIN

«**N**ous sommes contents! Nous sommes contents!» Je n'ai jamais oublié la voix tremblante, peu convaincue, effrayée et triste de ce petit père de famille accroupi au milieu des siens, dans une minable cabane de fortune construite au milieu de l'épaisse forêt qui sépare le Guatemala du Mexique. C'était il y a deux ans, dans un des dizaines de camps de réfugiés quasi inaccessibles de l'État mexicain du Chiapas.

Plusieurs des siens avaient été tués par les soldats guatémaltèques. Il avait réussi à fuir son village avec sa femme et ses enfants dans la jungle, franchissant la frontière mexicaine illégalement dans l'espoir d'y découvrir un nouvel Eldorado. Parqué là, dans les collines touffues, à 20 minutes de marche de la route la plus proche, l'Indien dépendait, pour nourrir sa famille, des quelques sacs de riz et de légumes que les camions du Haut Commissariat aux réfugiés de l'ONU livraient aux 15 jours.

Content, il l'était en un sens puisqu'il avait sauvé les siens d'une mort certaine. Mais heureux? Comment l'être, si loin de son village où ses parents assassinés sont enterrés, si loin de cette vie paisible de jadis qu'il aimait, si terrifié à la seule idée de devoir rentrer au Guatemala, si incertain de l'avenir qui sera réservé aux siens, si humilié d'avoir perdu la dignité du travail rémunéré.

Quelques 50 000 Indiens du Guatemala sont ainsi dispersés dans des camps de misère à la frontière mexicaine depuis des années. Ils sont comme ces deux millions de Kurdes qui ont fui leurs villages ces derniers mois de peur d'être persécutés. Ils ne sont pas seuls. Ils ont pour lointains compagnons d'infortune toute ces populations déplacées et affamées d'Asie et d'Afrique.

Ainsi le problème des réfugiés, même s'il est vieux comme le monde, atteint en cette fin de siècle des proportions catastrophiques.

Il n'est pas un continent de la planète qui n'échappe à cette triste vérité. On connaît certes ces jours-ci l'effroyable drame kurde, la presse internationale a longuement rendu compte du malheur des réfugiés palestiniens, des «boat people» vietnamiens, des Cambodgiens, des Afghans au Pakistan ou encore des Tibétains réfugiés en Inde autour du Dalai Lama. Mais que sait-on des réfugiés d'Irian Jaya en Papouasie-Nouvelle-Guinée? Que sait-on du malheur de ces Rwandais en fuite depuis trente ans qui souhaitent encore aujourd'hui rentrer chez eux?

Le cas tragique de l'Afrique

Savons-nous que la tragédie kurde, aussi inhumaine soit-elle, n'est rien en regard du vaste chaos qui règne sur le continent africain où des millions d'êtres humains sont menacés de mort?

L'exemple de l'Afrique est sidérant. Il y a bien sûr la sécheresse qui oblige les populations à quitter des terres autrefois fertiles où qui en font des réfugiés dans leur propre pays, mais il y a aussi et surtout les guerres civiles qui sont le facteur le plus déterminant dans l'apparition de ces millions de grappes humaines de réfugiés. Ce sont ces guerres civiles et l'indifférence générale qui, encore cette année, priveront d'aide des millions d'Africains.

Les responsables du Programme alimentaire mondial de l'ONU estiment que plus de 24 millions de personnes sont directement menacées de famine cette année en Afrique. Les zones les plus touchées sont, à l'est, la Corne de l'Afrique, l'Angola et le Mozambique au sud et, à l'ouest, le Libéria.

L'agence de l'ONU ajoute que de ce nombre, huit millions ont été déplacés par les guerres civiles et ont besoin d'un secours alimentaire d'urgence. Hélas, les donateurs ont contribué à peine un peu plus de la moitié des 4,2 millions de tonnes de nourriture nécessaires et les guerres civiles ont ralenti ou interrompu l'aide dans les pays les plus durment touchés. Sans compter que les événements mondiaux des dernières années ont détourné l'attention générale des problèmes des réfugiés africains. Entre la guerre du Golfe, les changements en Europe de l'Est et l'instabilité en Union soviétique, s'il était déjà difficile de se concentrer sur tous les Mozambiques du monde, il est encore plus difficile de le faire maintenant.

Les agences de l'ONU ont tendance à se précipiter là où le vent souffle. Et ces jours-ci le vent souffle vers le Kurdistan. Mais la tragédie qui se vit dans plusieurs coins de l'Afrique est aussi grave que celle que vivent les Kurdes. Sauf que les donateurs ont répondu en comblant seulement le cinquième de ce dont ont besoin les agences onusiennes pour nourrir l'ensemble des Africains affectés par la grande sécheresse actuelle. Sans compter que les pays les plus touchés par la pénurie sont des pays divisés par la guerre civile: le Soudan, l'Éthiopie, l'Angola et le Mozambique.

Au Soudan seulement, 11 millions d'habitants sont en danger. Le gouvernement fondamentaliste islamique, peu enclin à faire confiance aux pays occidentaux qui dirigent les opérations de

secours en Afrique, ont refusé pendant des mois l'aide étrangère. Résultat, au moins 50 000 Soudanais, qui ont également fui les combats en cours dans le sud du pays, se sont réfugiés au Zaïre où là aussi ils sont confrontés à la famine.

Dans la ville de Dungu, au nord-ouest du Zaïre, racontait cette semaine un membre de Médecins sans frontières (MSF), au moins 300 Soudanais arrivent chaque jour et les réserves alimentaires touchent à leur fin. Simple pour nourrir ces réfugiés, victimes aussi d'une épidémie de rougeole qui a tué 75 enfants, MSF estime qu'il faudrait 700 000\$ par mois.

Et nous n'avons pas parlé des Soudanais en Ouganda, des Mozambicains au Malawi (844 000), en Zambie (22 100), au Zimbabwe, de ces Zaïrois qui après les événements de Lubumbashi se sont réfugiés au Burundi, ni des Rwandais réfugiés au Burundi après les massacres de l'année dernière, ni des Éthiopiens à Djibouti, en Somalie (700 000), au Soudan, ni des Soudanais en Éthiopie (375 000), ni des 621 000 réfugiés des 15 pays de l'Afrique occidentale dont parmi eux quelques 550 000 Libériens. Et encore, ces chiffres partiels du HCR, déjà vieux d'une année, sont à revoir sans cesse.

Pour mesurer l'ampleur véritable du drame mondial des réfugiés, l'Afrique à elle seule ne suffit pas. Le Pakistan, par exemple, abrite la population de réfugiés la plus nombreuse du monde. Les Afghans ont commencé à entrer dans ce pays au milieu de l'année 1978. Aujourd'hui, l'importance de cette population est si grande qu'on n'arrive pas à la chiffrer.

Au Moyen-Orient, qui ne connaît pas le sort réservé aux populations palestiniennes toujours privées de leur foyer national?

En Asie du sud-est, le cas des «boat people» vietnamiens demeure le plus spectaculaire. En Amérique centrale, outre les Indiens du Guatemala, contentons-nous ici de mentionner le cas de ces 400 000 Salvadoriens réfugiés dans leur propre pays. L'Amérique du Sud est aussi un continent de migrations involontaires.

L'Europe enfin, depuis le début de l'effondrement des régimes communistes, a vu naître une nouvelle classe de réfugiés occidentaux qui se sont déplacés vers l'ouest du continent, poussés par le chômage et la misère. Leur nombre est si grand (comme pour ces Allemands de l'Est qui vont à l'ouest) que les gouvernements ne peuvent plus parler de simple migration devant les pro-



Refugiés kurdes à la frontière Iran-Iraq: une goutte d'eau dans un océan de misère. PHOTO THÉOQUE La Presse, PHOTO AP, 18.04.91

blèmes que ces nouveaux arrivants posent.

Les États ont d'autres priorités

L'état actuel de la prise de conscience mondiale face au problème des réfugiés ne permet pas d'envisager des solutions permanentes et globales. Pour régler ces questions multiples et complexes, il faudrait un véritable «nouvel ordre mondial» dans lequel des problèmes aussi aigus que la crise palestinienne et les inégalités nord-sud trouveraient rapidement des réponses acceptables; il faudrait en somme, outre l'inévitable effort économique, un effort politique sérieux qui ne relèguerait pas aux seules agences de l'ONU et aux ONG la recherche de solutions permanentes. Mais les raisons d'État étant ce qu'elles sont, il est certain que des tragédies comme celle que vivent les Kurdes se multiplieront.

Les gouvernements ont à peine dépensé ces dernières semaines l'équivalent d'un ou deux chasseurs de combat pour alléger un peu la misère de cette population. Comment croire, devant si peu d'empressement et l'ampleur des problèmes, comme le prétendait lundi le Haut Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, M^{me} Sadako Ogata, que le phénomène des migrations humaines avait été fermement rangé là où il doit l'être, c'est-à-dire dans l'agenda politique international aux côtés d'autres questions aussi pressantes que le désarmement, l'environnement, la dette et le développement?



NATIONS UNIES

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DEMANDÉ

Mais Perez de Cuellar pourrait bien rester, à la demande générale



«L'ONU sort renforcée de la crise du Golfe»

— Perez de Cuellar à La Presse

LOUIS WIZNITZER
Nations unies, NEW YORK

Le secrétaire général des Nations unies, Javier Perez de Cuellar estime que l'ONU en tant qu'organisation chargée du maintien de la paix, est sortie renforcée de la crise du Golfe. «Mise à l'épreuve, elle a prouvé que le conseil de sécurité peut être utilisé pour coordonner la réponse que la communauté internationale souhaite apporter à une agression universellement condamnée.»

«On s'aperçoit également qu'au sortir de la guerre, l'ONU dispose des moyens de faire face à la nécessité de préserver la paix, d'apporter l'aide humanitaire, les secours exigés, de reconstruire et de contribuer à la mise en place d'un système de sécurité régionale si les États concernés souhaitent avoir recours à elle», explique Perez de Cuellar dans une interview.

Le secrétaire général pense qu'à l'avenir, l'ONU pourra être mise à contribution, comme elle vient de l'être, pour préserver la paix et mettre fin à des conflits plus souvent que par le passé. Depuis trois ans, l'ONU a entrepris cinq «opérations du maintien de la paix» contre 13 au cours des 40 années précédentes. «La raison essentielle de cette accélération tient au fait que les deux super-puissances, dont la rivalité planétaire avait longtemps paralysé le conseil de sécurité, se sont rapprochées et ont enterré la hache de guerre», dit Perez de Cuellar.

Mais justement, ne peut-on pas craindre que l'ONU, longtemps réduite à l'impuissance par suite de l'antagonisme soviéto-américain, ne soit réduite maintenant à n'être qu'un instrument aux mains des États-Unis, de la seule super-puissance qui reste?

Perez de Cuellar ne le croit pas. «On a parlé de «pax americana». Moi je ne pense pas que ce soit là l'intention du président George Bush. Tout indique qu'il souhaite renforcer le rôle de l'ONU dans les affaires internationales et non pas l'affaiblir, la marginaliser. D'ailleurs l'opinion publique américaine lui a su gré d'avoir agi, dans la crise du Golfe, de concert avec la communauté internationale à travers les mécanismes de l'ONU», dit le secrétaire général.

Deux poids, deux mesures?

Mais si l'ONU a contraint Saddam Hussein à se retirer de Koweït, elle n'a pu empêcher de massacrer sa minorité kurde. Ne dira-t-on pas que l'ONU agit selon deux poids et deux mesures, selon qu'un peuple dispose ou non de pétrole?

Perez de Cuellar répond par la négative. Il rappelle que l'article 2 de la charte de l'ONU est sans appel: «Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires relevant essentiellement de la compétence nationale d'un État.»

«Cela dit, je suis optimiste. La résolution qui a été adoptée le 5 avril par le conseil de sécurité à propos des Kurdes marque une évolution du droit international. La notion que l'afflux en grand nombre de réfugiés politiques aux frontières de pays voisins puisse constituer une menace à la paix et donc concerner l'ONU, est nouvelle. On s'achemine vers le concept de «droit d'ingérence», de «devoirs d'assistance à personnes en danger».

«L'aspect le plus intéressant du rôle

de l'ONU depuis 45 ans, insuffisamment signalé, est justement l'évolution du droit international qui s'est effectuée sous son égide. La déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est devenue comme une sorte d'oeil de Dieu, comme celui qui suivait partout Cain. Aucune violation des droits de l'homme ne peut être cachée désormais, à la communauté internationale. Le droit des enfants, celui des femmes, ont été universalisés. Les actes de détournement d'avion ont été mis au ban par la communauté internationale. Et j'en passe.

«L'ONU, poursuit M. Perez de Cuellar, a contribué à civiliser les relations internationales même s'il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. Il a fallu des siècles, des millénaires, pour policer la vie sociale au sein des pays. L'ONU n'est que la somme de ses États membres et ne peut agir que dans la mesure où ces derniers l'y autorisent, mais il est évident que sans l'ONU, le monde depuis 45 ans aurait été beaucoup plus dangereux et cruel qu'il ne l'a été.»

Perez de Cuellar estime que le rôle de l'ONU va s'étendre de plus en plus à des questions telles que l'environnement, les maladies infectieuses, la drogue et que les droits de l'homme seront étendus à des nouveaux terrains et devenir les droits de l'humanité.»

Un fossé qui se creuse

C'est le sort du tiers-monde, le fossé qui se creuse entre pays développés et pays en voie de développement qui préoccupe le plus Perez de Cuellar. Les pays des deux blocs de l'hémisphère nord se sont réconciliés et s'apprêtent à construire, en Europe, «une maison commune». C'est bien, mais Javier Perez de Cuellar estime que cette «maison» devrait être étendue au monde entier. «Comment vous, Européens, Japonais, Américains du Nord pouvez-vous jouir pleinement de votre abondance si vous êtes assis sur une partie du monde dans la détresse», demande-t-il.

Il rappelle que l'Afrique se trouve dans une situation de misère. «Je suis latino-américain mais j'ai donné, à l'ONU, priorité à l'Afrique. A quoi bon proclamer notre adhésion aux droits de l'homme si nous permettons que des êtres humains meurent de faim?», dit-il.

Les États-Unis ne cherchent-ils pas à court-circuiter l'ONU en évitant de convoquer une conférence internationale, sous égide onusienne, à propos du Moyen-Orient?

Perez de Cuellar pense que l'ONU n'a pas le monopole des solutions pacifiques. La France et l'Indonésie collaboreront au règlement du problème cambodgien. Les États-Unis mènent des efforts diplomatiques au Moyen-Orient. Quand ces efforts sont couronnés de succès, c'est à l'ONU qu'on fait appel pour en assurer la mise en application. De toute manière l'ONU finit par être impliquée. «Cela dit, l'ONU a des techniques pour dégager des solutions pacifiques qui ont fait leurs preuves à propos de l'Afghanistan, de la guerre Irak-Iran, de la Namibie à propos de l'Amérique centrale où cinq États ont décidé en 1988 à faire appel à l'ONU pour régler les problèmes de la région», dit le secrétaire général.

C'est le manque de ressources financières plutôt que le manque de tâches assignées à l'ONU qui préoccupe Perez de Cuellar. Les États-Unis doivent près d'un demi-milliard de dollars à l'ONU. La mise en place d'un dispositif onusien

au Cambodge coûtera 2 milliards\$. L'envoi d'observateurs onusiens dans la région du Koweït/Irak coûtera plusieurs centaines de millions de dollars. Si les États membres ne se cotisent pas, comment l'ONU se débrouillera-t-elle, se demande le secrétaire général.

Il a été beaucoup question ces derniers temps de modifier la composition du noyau dur du conseil de sécurité, de donner par exemple un siège permanent à l'Allemagne, au Japon, au Brésil, à l'Inde ou d'adopter un système rotatif au niveau régional. Car, dit-on, la composition actuelle reflète les réalités du pouvoir de 1945 et pas celles d'aujourd'hui.

En tant que secrétaire général de l'organisation Perez de Cuellar n'a pas à émettre d'opinion à ce sujet. Il signale quand même que pour modifier la composition du conseil il faudrait réviser la charte et que cela pourrait constituer l'ouverture d'une boîte de pandore: «Le vrai problème est celui de savoir si le droit de veto a encore une raison d'être, s'il peut être aboli; mais cela dépend bien sûr des cinq membres permanents du conseil», explique Perez de Cuellar.

Un repos bien mérité

Le diplomate péruvien terminera en décembre son deuxième mandat de cinq ans à la tête de l'organisation internationale. Il aspire au repos qu'il a bien mérité. Il veut consacrer les prochaines années «à sa chère musique classique», à la littérature, à l'architecture qui le passionne, à ses amis, mais un mouvement se dessine dans les coulisses de la diplomatie pour le prier — voire le supplier — de revenir sur sa décision de ne pas se représenter.

Le renforcement de l'ONU doit beaucoup aux retrouvailles soviéto-américaines. Mais aussi à Perez de Cuellar qui avait discrètement mis au point et peaufiné des mécanismes de solution pour le Cambodge, la Namibie, le Sahara occidental, l'Afghanistan, la guerre Irak-Irak. «On ne change pas de cheval au milieu du gué».

Perez de Cuellar seul connaît à fond les dossiers, les interlocuteurs concernés par les problèmes les plus difficiles. Son intégrité, son impartialité l'ont rendu crédible aux yeux des protagonistes les plus inconditionnels: Israéliens, Arabes, Angolais, Sud-Africains, Chinois, Vietnamiens, etc. À l'heure où un nouvel ordre mondial se met en place, la communauté internationale ne peut pas se passer des services de ce diplomate discret, créatif, patient, fin», nous dit un diplomate français de haut rang qui veut garder l'anonymat.

Des successeurs potentiels à Perez de Cuellar aiguisent leurs couteaux. Quelques fonctionnaires onusiens s'estiment destinés au 38^e étage. Les Africains pensent que leur tour est venu de placer l'un des leurs à la tête de l'ONU. On s'agit beaucoup à propos de ce problème, au cours des déjeuners et dîners diplomatiques new-yorkais.

En fin de compte il se pourrait bien que Perez de Cuellar se succède à lui-même car cet homme, qui a déjà obtenu le Prix Nobel de la paix en tant que chef des casques bleus et qui a une haute conscience de sa mission, pourra difficilement se dérober et privilégier son droit au repos si et lorsque les cinq membres permanents du conseil de sécurité, ainsi que l'immense majorité des États membres, lui demanderont de se sacrifier.



PHOTO PIERRE CÔTE, La Presse

Pour raffermir les muscles endormis par un hiver trop long, rien de mieux que la bicyclette.

Les beaux jours reviennent... les cyclistes aussi!

Presse Canadienne
TORONTO

■ L'éveil du printemps a relancé dans les rues des villes des milliers de cyclistes dont l'ardeur à raffermir la musculature endormie par l'hiver le dispute allègrement à la témérité au sein de l'intense circulation automobile.

Peu de ces joyeux cyclistes de tous âges savent pourtant que leur moyen de locomotion a été inventé il y a 152 ans ce mois-ci, plus exactement en avril 1839, par un jeune forgeron écossais, Kirkpatrick Macmillan.

Il fut le premier, en effet, à mettre au point une bicyclette qui permettait à son utilisateur de se propulser sans que les pieds ne lui touchent le sol.

Cette invention valut au jeune Macmillan le surnom de «farfe-lu». Mais quelque vérité qu'ait dissimulé ce sobriquet, l'inventeur n'en parvint pas moins à accomplir certains exploits avec sa bécane: c'est ainsi qu'en juin 1842, il mit deux jours à franchir la respectable distance de 64 kilomètres qui reliait les villes de Dumfries et Glasgow.

Les historiens s'accordent à dire qu'il s'agit d'une prouesse si l'on tient compte de l'état lamentable des routes non pavées de l'époque et de la technologie balbutiante. Fait cocasse, le premier cycliste digne de ce nom se vit imposer une amende de cinq shillings durant son trajet pour avoir presque heurté un jeune enfant.

Progression

Un congénère de Macmillan, Gavin Dalzell, parvint à améliorer la structure de la bicyclette en 1845: il déplaça les pédales, originellement situées sous le guidon, pour les placer sous la selle.

L'invention finit par allumer un éclair d'ingéniosité en France où l'on mit au point en 1861 le vélocipède (du latin vélo, vitesse, et pedes, pied). L'expression signifie littéralement «voiture rapide». La jante des deux ou trois roues de bois cerclées d'une bande de fer n'avait rien pour assurer le confort du postérieur sur les rues garnies de pavés.

Le fessier des cyclistes ne commença à être soulagé qu'en 1876 avec l'invention des roues à rayons, et plus tard en 1888, avec l'adjonction des pneus en caoutchouc plein. Mais il faut dire que dans les années 1860 la bicyclette était considérée comme l'apanage des classes sociales inférieures, une opinion qui finit par se résorber lorsque le roi du Siam fit l'acquisition d'un vélo pour son usage personnel.

Élucubration

1884 vit l'apparition de l'étrange «Rudges Ordinary», cette bicyclette à la roue frontale de 1,8 mètre de hauteur que l'on ne voit maintenant que dans les films d'époque. Parvenir à se jucher en selle sur cet appareil démoniaque relevait de l'olympisme, du moins celui d'avant les stéroïdes: le cycliste devait courir sur une distance de plusieurs mètres, poussant sa bicyclette à bras tendus, puis effectuer un saut en hauteur en espérant que son postérieur retomberait sur la selle. Ca ne réussissait pas à tous les coups...

L'invention en 1890 du système à engrenage capable de propulser à bonne vitesse une bicyclette comportant deux roues de même dimension sonna le glas pour le «penny farthing», le grand cycle dont les pédales étaient situées au milieu de la roue. Les irréductibles furent inconsolables.

Puis les années 1890 virent la construction de meilleures rues et routes et naquit alors la menace des hurluberlus sur roues qui font peur aux vieilles gens, les ancêtres en somme des kamikazés à bicyclette qui livrent le courrier dans les grandes villes au mépris de toutes les lois de la circulation.

L'homme avait inventé une nouvelle façon de se blesser, par voie sérieusement: les accidents étaient nombreux et un cycliste

enthousiaste comme le dramaturge George Bernard Shaw se fit défigurer plus souvent qu'à son tour.

Les années 1890 virent enfin l'apparition du plus grand ennemi de la bicyclette sur les routes: l'automobile. Ce n'est pas par hasard que le premier accident d'automobile jamais recensé aux États-Unis (le 30 mai 1896 à New York) mit en cause une voiture de marque Duryea et une bicyclette. L'histoire a retenu le nom

de la victime pour la postérité: Evelyn Thomas, faut-il le souligner, eut un bras fracturé.

Depuis, la bicyclette a considérablement évolué, mais la situation n'a guère changé: dans les rues du monde entier, des intrépides luttent pour leur survie en tentant d'affronter la circulation urbaine intense. Peut-être est-ce la raison pour laquelle, de guerre lasse, ils ont pris d'assaut les trottoirs, y chassant impitoyablement les piétons.

C'est magnifique ce qui arrive au

Château WESTMOUNT

CENTRE D'ACCUEIL LUXUEUX POUR AÎNÉS

Le summum du 24 heures de soins médicaux et infirmiers. Long séjour et court séjour

Soins: • Personnel infirmier compétent et courtois
• Partenariat trivalent entre l'équipe multidisciplinaire, le résident et la famille

Cuisine: • Cuisine délicieuse et saine
• Menus et "À la Carte"
• Dégustations et événements culinaires

Activités: • Art expressif comme outil thérapeutique
• Appréciations musicales et thérapie par la musique
• Programmes entre générations, exercices, jeux de société
• Invités célèbres, poètes, etc...

Oui, c'est magnifique ce qui arrive au

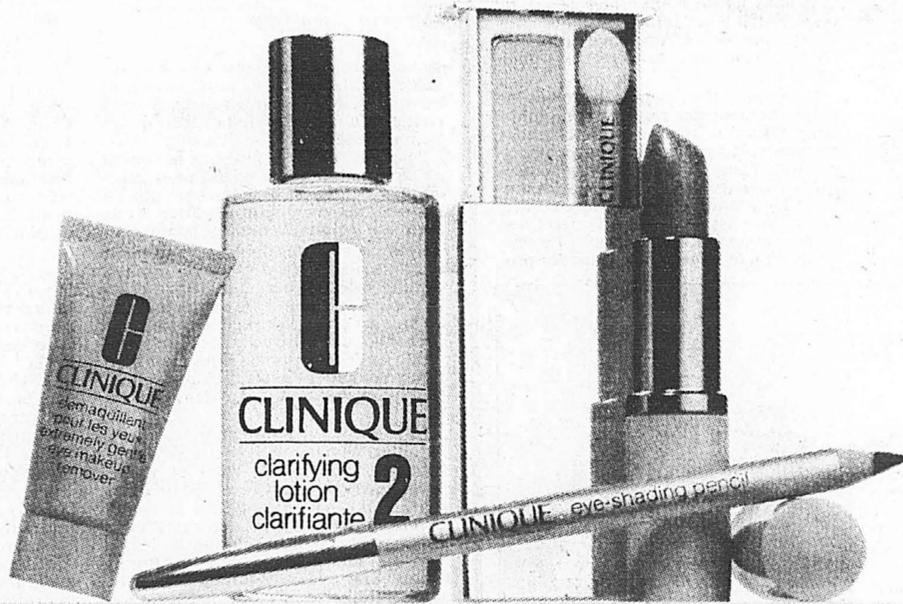
Château WESTMOUNT

venez donc le constater et visiter.

Pour de plus amples informations: 4860, boul. de Maisonneuve ouest Westmount (Québec) H3Z 3G2
Tél.: (514) 369-3000
(coin Victoria et de Maisonneuve)

PORTES OUVERTES SAMEDI & DIMANCHE

C'est le temps de la prime Clinique.



Pour vous, à l'achat de 16\$ ou plus de produits Clinique

Cinq joyeux moyens de faire profiter votre peau, vos yeux et vos lèvres des bienfaits uniques de Clinique. Votre prime «Une note de joie» comprend: démaquillant pour les yeux tout douceur (7 ml), lotion clarifiante 2 (60 ml), ombre à paupières poudre veloutée, crayon ombreur pour les yeux et rouge à lèvres différent.

Une prime par personne jusqu'à épuisement des stocks. Offre valable jusqu'au samedi, 11 mai 1991.



Découvrez Wrappings, La fragrance Clinique qui enveloppe

Profitez de votre visite au comptoir Clinique pour essayer la toute nouvelle fragrance Wrappings de Clinique. Le cadeau idéal pour vous — ou une personne chère — lors de la fête des Mères. Enveloppez-vous de sa fragrance aujourd'hui même, au comptoir Clinique.

Wrappings 25 ml 37,50\$
50 ml 56,00\$

la **3** aie



Plus de 320 ans à vous offrir qualité et service, avec en plus notre garantie de remboursement!



St
sé
L
a
L
coll
L
Éta
ron
ent
opp
cor
tern
C
tery
Adc
gnai
Cua
te-t
Se
lem
Car
nati
sés
rtier
tout
téral
cats
seco
ti de
de M
cer-1
l'acc
de p
acce
Ré
des n
Cana
rêts
des t
nées
et d'
litiq
grou
tous:
dèle
libre
d'alte
une t
rent!
Un
écc
Selt
Carde
tâche
récem
thèses
natio
visage
nouve
sentie
tion d
un in
nomic
pemer
ble, et
grand
Dan
accord
rait ét
sition
sorte
des no
vironn
pour l
échang
de dro